



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES PARTICIPATIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE
PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE
« EOG MULTI-TRANCHES 2024-2030 »
**ENSEMBLE, CONTRIBUONS AU
DÉVELOPPEMENT DU GABON**

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 27 MAI AU 27 JUIN 2024



TRANCHE A

TAUX D'INTÉRÊT
6,60%

NET/AN SUR 3 ANS

MONTANT

50 Milliards FCFA

TRANCHE B

TAUX D'INTÉRÊT
6,75%

NET/AN SUR 4 ANS

MONTANT

100 Milliards FCFA

TRANCHE C

TAUX D'INTÉRÊT
7,00%

NET/AN SUR 6 ANS

MONTANT

50 Milliards FCFA

auxo consulting

MONTANT DE L'OPÉRATION

200 MILLIARDS FCFA

PRIX DE L'OBLIGATION

9 500 FCFA

SOUSCRIPTION MINIMALE

500 MILLE FCFA

VALEUR NOMINALE DE L'OBLIGATION

10 000 FCFA

Emetteur :



Arrangeur et Chef
de file principal :



Co-Arrangeur
et Co-Chef de file :



ASCA

ÉTABLISSEMENTS PLACEURS

BEM SECURITIES - ASCA - AFRICA BRIGHT SECURITIES - AFG CAPITAL - BEKO CAPITAL ADVISORY - CCA BOURSE
CONTACTURER CAPITAL - CBT BOURSE - EDC INVESTMENT CORPORATION - ELITE CAPITAL - FEDHEN CAPITAL
HORUS INVESTMENT CAPITAL - LCB CAPITAL - USCA - UBA CAMEROUN - UGB - SCB - CREDIT DU CONGO

LE DOCUMENT D'INFORMATION DE LA PRÉSENTE OPÉRATION EST ENREGISTRÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE SOUS LE NUMÉRO **COSUMAF-APE-03/24 DU 29 AVRIL 2024**

Sommaire

I.	INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	5
1.	CONDITIONS DE DIFFUSION DU PRÉSENT DOCUMENT	6
2.	AVERTISSEMENT.....	6
3.	RESTRICTION.....	6
4.	PRÉAMBULE	7
II.	ATTESTATIONS ET COORDONNÉES	8
1.	ATTESTATION DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES PARTICIPATIONS	9
2.	ATTESTATION DE L'ARRANGEUR	10
3.	RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	11
4.	ATTESTATION DE CONFORMITÉ JURIDIQUE	12
III.	PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	13
1.	CADRE DE L'OPÉRATION	14
2.	OBJET DE L'EMPRUNT	14
3.	CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPRUNT	15
4.	MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT	17
5.	SYNDICAT DE PLACEMENT	18
6.	MODALITÉS DE SOUSCRIPTION	19
7.	PÉRIODE INDICATIVE DE SOUSCRIPTIONS	19
8.	RÉGIME FISCAL	19
9.	RÈGLES D'ALLOCATION DES TITRES	19
10.	RÈGLEMENT / LIVRAISON DES TITRES	19
11.	SERVICE FINANCIER DE L'EMPRUNT	20
12.	DÉCLARATION DES RÉSULTATS DE L'ÉMISSION	20
13.	COTATION EN BOURSE	20
14.	MASSE DES OBLIGATAIRES	20
15.	RÈGLEMENT DE LITIGES	20
16.	FACTEURS DE RISQUES	20
IV.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR	21
1.	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉMETTEUR	22
2.	FORME DE GOUVERNEMENT	22
2.1.	Le Pouvoir exécutif	22
2.2.	Le Pouvoir législatif	23
2.3.	Le Pouvoir judiciaire	23
3.	PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR	23
3.1.	Présentation de la Direction Générale de la Dette	23
3.2.	Mission de la Direction Générale de la Dette	23
3.3.	Organisation de la Direction Générale de la Dette	24

Sommaire

V.	INFORMATIONS ÉCONOMIQUES RECENTES	25
1.	PRÉSENTATION DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT POUR LA TRANSITION	26
2.	PRODUCTION NATIONALE ET COMPTES EXTÉRIEURS	26
2.1.	Le produit intérieur brut en 2023	26
2.2.	L'emploi les salaires et les prix	28
2.3.	La balance des paiements	28
3.	SYSTÈME BANCAIRE ET POLITIQUE MONÉTAIRE	29
3.1.	Activité économique	29
3.2.	Finances Publiques et dette extérieure	31
3.3.	La monnaie et le crédit	31
3.4.	L'examen du respect des critères de convergence communautaire	32
4.	MARCHÉS FINANCIERS	33
4.1.	Notation souveraine	33
4.2.	Emissions à l'international	33
4.3.	Emissions locales	35
VI.	POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ACTUELLES	38
1.	PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES	39
1.1.	Conjoncture des principaux pays développés	39
1.2.	Conjoncture des principaux pays émergents et en développement	40
1.3.	Conjoncture des pays de la CEMAC	40
2.	SITUATION ÉCONOMIQUE NATIONALE	41
2.1.	Les principaux secteurs d'exportation	41
2.2.	Les autres secteurs	41
2.3.	La situation de l'exécution des finances publiques	42
2.4.	Soldes budgétaires et de trésorerie	46
2.5.	Principales hypothèses macroéconomiques	47
2.6.	Résultats de la projection	48
3.	POLITIQUE BUDGÉTAIRE DU GOUVERNEMENT	49
3.1.	La politique budgétaire	49
3.2.	La politique sectorielle	52
4.	L'ÉQUILIBRE FINANCIER	54
4.1.	Opérations budgétaires	54
4.2.	Opérations de trésorerie et de financement	64
5.	CADRAGE MACROÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME (CBMT) 2024-2026	66
5.1.	Perspectives macroéconomiques 2024-2026	66
5.2.	Profil de la croissance et de l'inflation	67

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPRUNT	15
TABLEAU 2 : TABLEAUX D'AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT	17
TABLEAU 3 : SYNDICAT DE PLACEMENT	18
TABLEAU 4 : INFORMATIONS SUR L'ÉMETTEUR	22
TABLEAU 5 : ÉVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB	27
TABLEAU 6 : BALANCE DES PAIEMENTS	29
TABLEAU 7 : STRUCTURE DU PIB	33
TABLEAU 8 : ÉVOLUTION DES CRITÈRES DE CONVERGENCE	32
TABLEAU 9 : NOTATIONS FINANCIÈRE DE L'ÉTAT	33
TABLEAU 10 : TITRES ÉMIS PAR ADJUDICATION (EN MILLIARDS DE FCFA)	37
TABLEAU 11 : EXÉCUTION DES RECETTES BUDGÉTAIRES À FIN AOÛT 2023 (EN MILLIARDS FCFA).....	43
TABLEAU 12 : SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES À FIN AOÛT 2023 (EN MILLIARDS FCFA)	43
TABLEAU 13 : SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DES DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL À FIN AOÛT 2023 (EN MILLIARDS FCFA)	43
TABLEAU 14 : SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DES CS À FIN AOÛT 2023 (EN MILLIARDS FCFA)	44
TABLEAU 15 : EXÉCUTION DES RESSOURCES DE TRÉSORERIE ET DE FINANCEMENT À FIN AOÛT 2023 (EN MILLIARDS FCFA)	45
TABLEAU 16 : EXÉCUTION DES CHARGES DE TRÉSORERIE ET DE FINANCEMENT À FIN AOÛT 2023 (EN MILLIARDS FCFA)	45
TABLEAU 17 : SOLDES BUDGÉTAIRES, DE TRÉSORERIE ET DE FINANCEMENT À FIN AOÛT 2023 (EN MILLIARDS FCFA)	46
TABLEAU 18 : PRINCIPALES HYPOTHÈSES	47
TABLEAU 19 : L'ÉVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB 2022-2026	48
TABLEAU 20 : RÉPARTITION DES RECETTES BUDGÉTAIRES (EN MILLIONS DE FCFA)	55
TABLEAU 21 : RECETTES PÉTROLIÈRES (EN MILLIONS DE FCFA)	55
TABLEAU 22 : RECETTES HORS PÉTROLE (EN MILLIONS DE FCFA)	56
TABLEAU 23 : PRÉSENTATION DES DÉPENSES PAR TITRE (EN MILLIONS DE FCFA)	57
TABLEAU 24 : CHARGES FINANCIÈRES DE LA DETTE (EN MILLIONS DE FCFA)	57
TABLEAU 25 : LES DÉPENSES DE PERSONNEL (EN MILLIONS DE FCFA)	58
TABLEAU 26 : LES DÉPENSES DE BIENS ET SERVICES (EN MILLIONS DE FCFA)	58
TABLEAU 27 : LES DÉPENSES DE TRANSFERT (EN MILLIONS DE FCFA)	61
TABLEAU 28 : LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (EN MILLIONS DE FCFA)	61
TABLEAU 29 : LES AUTRES DÉPENSES (EN MILLIONS DE FCFA)	62
TABLEAU 30 : LES COMPTES SPÉCIAUX (EN MILLIONS DE FCFA)	63
TABLEAU 31 : L'ÉQUILIBRE DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE (EN MILLIONS DE FCFA)	63
TABLEAU 32 : L'ÉQUILIBRE DU COMPTE DE COMMERCE (EN MILLIONS DE FCFA)	64
TABLEAU 33 : LES RESSOURCES ET LES CHARGES DE TRÉSORERIE ET DE FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FCFA)	64
TABLEAU 34 : LES RESSOURCES DE FINANCEMENT ET DE TRÉSORERIE (EN MILLIONS DE FCFA)	64
TABLEAU 35 : LES CHARGES DE FINANCEMENT ET DE TRÉSORERIE (EN MILLIONS DE FCFA)	65



I. Informations d'ordre général

1. Conditions de diffusion du présent document

Après obtention du visa de la COSUMAF, et dès sa publication, le présent Document d'Information sera remis, ou adressé sans frais, à tout souscripteur, acheteur ou investisseur potentiel sollicité, ou à toute personne qui en fait la demande.

Le présent Document d'Information sera également tenu à la disposition du public :

- Au Ministère de l'Economie et des Participations ;
- A la Direction Générale de la Dette ;
- Aux sièges sociaux des arrangeurs et agents placeurs ;
- Au siège de la COSUMAF ;
- Au siège de la BVMAC.

Et il sera disponible sur les sites internet ci-après :

- Le site internet de la BVMAC : www.bvm-ac.com ;
- Le site internet du Ministère de l'Economie et des Participations www.economie.gouv.ga ;
- Le site internet de la Direction Générale de la Dette : www.dette.ga ;
- Le site internet de la COSUMAF : www.cosumaf.org.

2. Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instrument financier comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'Emetteur.

L'octroi par la COSUMAF d'un enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. Le Document d'Information est établi sous la seule responsabilité de l'Emetteur et visa n'est attribué qu'après vérification que le Document d'Information est complet, compréhensible et que les informations qu'il contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

3. Restriction

Le présent Document d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription (ou l'achat) des titres objets du présent document. Les personnes en possession du présent Document d'Information sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent.

Chaque établissement membre du syndicat de placement n'offrira les titres objet du présent document d'information, à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où il fera une telle offre.

Ni la COSUMAF, ni l'Emetteur, n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois et règlements par les Agents Placeurs. Dans le présent Document d'Information, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement ou que le contexte ne s'y prête pas, toute référence à 'FCFA' ou 'XAF' vise le Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de la COSUMAF, précisément son Titre II « Appel Public à l'Epargne et Information Financière » et les articles 86 et suivants et 823 à 827-12 de l'acte uniforme OHADA sur le droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt

Economique, le présent Document d'Information porte sur l'organisation de l'Emetteur, sa situation financière, son activité et l'évolution de celle-ci, ainsi que sur les caractéristiques de l'opération envisagée.

Le Document d'Information a été préparé par le Consortium avec le concours de l'Emetteur conformément aux modalités de l'Instruction COSUMAF n°05-23 du 5 décembre 2023 relative au contenu Document d'Information établi dans le cadre d'un Appel Public à l'Epargne.

Conformément aux textes en vigueur, le présent Document d'information doit être :

- Remis ou adressé sans frais à toute personne physique ou morale dont la souscription (ou l'achat) est sollicitée ou qui en fait la demande, dans la limite du stock disponible ;
- Tenu à la disposition du public au siège de l'Emetteur et dans les établissements membres du syndicat de placement, chargés de recueillir les souscriptions (ou les achats).

4. Préambule

Conformément aux dispositions du Règlement n°01/22/CEMAC/UMAC/CM/COSUMAF portant organisation et fonctionnement du marché financier de l'Afrique Centrale et celles du Règlement Général de la COSUMAF, le présent Document d'Information comporte des informations à caractère général sur l'Etat Gabonais, l'économie gabonaise, les finances publiques et présente les caractéristiques de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne envisagé ainsi que le but et la destination des fonds qui seront collectés.

Ce Document d'Information a été préparé avec le concours de l'Etat Gabonais conformément aux modalités du règlement sus évoqué. Son contenu a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, auprès des sources suivantes :

- Le Ministère de l'Economie et des participations ;
- Le Fonds Monétaire International ;
- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale.



II. Attestations et coordonnées



1. Attestation du Ministre de l'Économie et des Participations

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES PARTICIPATIONS

Cabinet du Ministre

✉ : B.P. 747 Libreville (GABON)

☎ : 00 241 01 79 55 27

N° Nt - 0981 /MEP/CABM/CF



ATTESTATION DE CONFORMITE

Je soussigné, Monsieur **Mays MOUSSI**, Ministre de l'Economie et des Participations de la République gabonaise, agissant au nom de l'Etat gabonais, atteste à ma connaissance que les données du présent Document d'Information dont j'assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'Etat Gabonais ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts.

Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait à Libreville, le 04 MARS 2024

Le Ministre de l'Economie et des Participations

Mays MOUSSI



2. Attestation de l'Arrangeur



Douala, le 12 mars 2024

ATTESTATION DU CONSORTIUM ARRANGEUR

Objet : Emprunt Obligataire à tranches multiples par Appel Public à l'Épargne « EOG MULTI-TRANCHES 2024-2030 »

Le présent document d'information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Arrangeur Chef de file
BUILDING EMERGING MARKETS SECURITIES
BP 5758
Douala – CAMEROUN
Téléphone : +237 699 52 55 44
Email : contact@bemsecurities.com

Arrangeur
ATTIJARI SECURITIES CENTRAL AFRICA
BP 255
Douala – CAMEROUN
Téléphone : +237 2 33 43 14 46
Email : contact@attijarisecurities.com

Frédéric YIFOMNJOU POUAMOUN
Directeur Général p.i
Building Emerging Markets Securities

Ernest POUHE
Directeur Général
Attijari Securities Central Africa

3. Responsable de la Communication et de l'information financière

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES PARTICIPATIONS

Cabinet du Ministre

✉ : B.P. 747 Libreville (GABON)

☎ : 00 241 011 79 55 27



**RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET
DE LA COMMUNICATION FINANCIERE**

Monsieur Mays MOUISSI,
Ministre de l'Economie et des Participations

Immeuble Arambo
BP 747 Libreville Gabon
Téléphone : 00 241 011 79 55 27
Fax : 00 241 011 76 67 70



4. Attestation de conformité juridique

**Cabinet d'Avocats
MTD'A & ASSOCIES**



MTDA/BEMS/2024/03/0002

Douala, le 11 mars 2024

ATTESTATION DE CONFORMITE DU CONSEIL JURIDIQUE

**Objet : Emprunt Obligataire à tranches multiples
par Appel Public à l'Epargne
« EOG MULTI-TRANCHES 2024-2030 »**

L'opération, objet du présent document d'information, est conforme aux dispositions légales, réglementaires nationales et communautaires applicables en matière d'emprunt obligataire.



Maître Thérèse D'AVILA M.

BP 3186 BONANJO DOUALA
TEL : +237 699 92 62 62 / 677 11 66 65
E-mail: tmbouck@mtda-lawyers.com

NIU: P107118499325L
RIB: 10003 01900 02190009148 47
RIB: 10033 05201 01016001651 69

Sis BONANJO Derrière le Domicile DG ex-REGIFERCAM



I. Présentation de l'opération



1. Cadre de l'opération

En décembre 2023, les députés de la Transition ont examiné et adopté la loi de finances de l'exercice 2024 proposée par le Gouvernement de Transition. Cette nouvelle loi de finances s'équilibrant en recettes et en dépenses à 4 162 Milliards de FCFA, représente le budget le plus important de l'histoire de la république gabonaise et s'inscrit dans un contexte économique et social, national et international marqué par de nombreux défis.

Sur le plan international, les tensions géopolitiques s'exacerbent, notamment avec la survenance du conflit israélo-palestinien au Moyen Orient et la persistance de la guerre en Ukraine, et devraient exercer une pression à la hausse sur les cours du baril de pétrole. Selon les Perspectives de l'économie mondiale, mises à jour en octobre 2023 par le FMI, la reprise mondiale est amorcée, mais demeure lente et inégale. Toutefois, l'activité économique est encore loin d'avoir repris la trajectoire qu'elle suivait avant la pandémie et les disparités se creusent entre régions. La croissance mondiale devrait ainsi ralentir en 2023 à 3%, contre 3,5% en 2022.

Au niveau sous-régional, les pays de la zone CEMAC font face à une inflation importante couplée à des défis sécuritaires au Tchad, Cameroun, et en République Centrafricaine. La croissance économique reviendrait de 2,8% en 2022 à 2,2% en 2023, grevée principalement par une contraction plus importante qu'attendue de l'activité du secteur pétrolier (-2,7% en 2023, contre -0,7% en 2022, après une prévision antérieure de -1,3% sur l'année), face à un accroissement moindre des activités non pétrolières (3,2% en 2023, contre 3,5% un an plus tôt).

Sur le plan national, la dynamique de croissance sectorielle observée en 2023 reste globalement orientée positivement. Cependant, elle a été contrariée par le repli, de certaines industries de transformation à l'image de l'industrie du bois, de la cimenterie, de la production d'eau et d'électricité. À ces éléments se greffent une demande intérieure et un investissement en

deçà de son potentiel. La progression du PIB a été finalement estimée à 2,3% pour l'année 2023, contre 3 % en 2022.

Le Gouvernement à travers son Plan National de Développement pour la Transition (PNDT), prévoit de poursuivre les actions de mobilisation des recettes à travers les nouveaux axes de politique fiscale, en général, et de dépenses fiscales, en particulier. Avec comme objectifs principaux le soutien au développement de l'activité économique notamment à travers la relance de nombreux projets d'investissement à l'arrêt, la consolidation des acquis sociaux, et l'accroissement des recrutements des agents publics.

2. Objet de l'emprunt

La stratégie d'endettement de l'Etat Gabonais pour l'année 2024 s'inscrit pleinement dans le soutien de l'activité économique, la lutte contre la pauvreté, la refonte des institutions, et l'amélioration des conditions de vie des populations instruits par le Président de la Transition, tout en maintenant à un niveau appréciable l'investissement public dans les infrastructures de base et en accompagnant la participation des opérateurs économiques locaux à la croissance économique et particulièrement à celle des secteurs prioritaires.

A cet effet, cette émission d'emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne a pour but d'une part de mobiliser des ressources pour le financement partiel du Plan National de Développement pour la Transition, et d'autre part de titriser des dettes moratoires et des créances en instance de paiement au niveau du Trésor gabonais.

Pour mobiliser ces fonds, l'Etat du Gabon représenté par le Ministre de l'Economie et des Participations, a mandaté le consortium constitué de Building Emerging Markets Securities (BEM Securities) et Attijari Securities Central Africa (ASCA), en qualité d'Arrangeurs et chef de file, d'un programme d'émissions obligataires sur le marché financier d'Afrique Centrale, d'un montant global de 400 milliards

de FCFA, à Tranches multiples et réparti en deux sorties :

- Une première sortie de **200 milliards de FCFA prévue au premier semestre 2024** ;
- Une seconde sortie de **200 milliards de FCFA prévue au second semestre 2024**.

3. Caractéristiques de l'emprunt

Tableau 1 : Caractéristiques de l'emprunt

Émetteur	Etat Gabonais
Dénomination	EOG Multi Tranches 2024-2030
Nature de l'opération	Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Epargne
Objet de l'opération	Financement des projets du Programme National de Développement pour la Transition et Apurement partiel de la dette publique intérieure
Montant l'opération	200 000 000 000 FCFA , (Montant correspondant à la première tranche du programme global de 400 000 000 000 FCFA)
Répartition des Tranches	- Tranche A: 50 000 000 000 FCFA ; - Tranche B: 100 000 000 000 FCFA ; - Tranche C: 50 000 000 000 FCFA. La répartition ci-dessus pourra être ajustée par l'Emetteur à la fin de la période de souscription.
Nombre de titres	20 000 000 obligations
Valeur nominale	10 000 FCFA
Prix d'émission	- Tranche A: 9 500 FCFA ; - Tranche B: 9 500 FCFA ; - Tranche C: 9 500 FCFA.
Minimum de souscription	Cinquante (50) obligations
Forme des titres	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central et tenus dans les livres des sociétés de bourses, teneurs de comptes agréés par la COSUMAF.
Maturités	- Tranche A: Trois (3) ans ; - Tranche B: Quatre (4) ans ; - Tranche C: Six (6) ans
Périodes de différé	- Tranche A: Un (1) an ; - Tranche B: Deux (2) ans ; - Tranche C: Deux (2) ans.
Période de souscription	Du 27 mai au 27 juin 2024
Date de jouissance	La date de jouissance des titres est fixée à deux (2) jours ouvrés suivant la clôture de l'opération.
Taux d'intérêt	- Tranche A: 6,60% net d'impôts et taxes - Tranche B: 6,75% net d'impôts et taxes - Tranche C: 7,00% net d'impôts et taxes
Fiscalité	Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC. Les souscripteurs hors CEMAC devront soumettre les revenus de l'emprunt obligataire à la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence.
Paiement des intérêts	Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date anniversaire de la date de jouissance des titres.
Modalité de remboursement du capital	Le remboursement sera linéaire après : - Tranche A: Un (01) an de différé, puis amortissement de la moitié (1/2) du capital chaque année pendant les deux dernières années - Tranche B: Deux (02) ans de différé ; puis amortissement de la moitié (1/2) du capital chaque année pendant les deux dernières années ; - Tranche C: Deux (02) ans de différé ; puis l'amortissement du quart (1/4) du capital chaque année pendant les quatre dernières années.

Modalités de paiement des intérêts	Paieement annuel des intérêts à chaque date anniversaire
Rapatriement des produits des placements	Tous les rapatriements des produits des placements qui seront réalisés dans le cadre du remboursement d'emprunts contractés par l'Etat Gabonais auprès d'investisseurs non-résidents de la CEMAC, se feront librement, conformément à la réglementation de change en vigueur.
Mécanisme de paiement	A l'approche des dates anniversaires, le Chef de file et le Dépositaire Central adressent conjointement un courrier d'appel d'échéance à l'endroit de l'Emetteur. Le courrier en question précise le montant global de l'échéance (Intérêts et/ ou Capital). L'Emetteur donnera ainsi l'ordre à la BEAC de procéder au paiement de l'échéance (Intérêts et/ ou Capital), par débit du compte séquestre, au profit des sociétés de bourses teneurs de compte.
Conditions particulières	Obtention de la Pondération à 0% des titres à émettre de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), durant toute la durée de vie de l'emprunt obligataire et ce, jusqu'au remboursement final du capital et des Intérêts dus.
Mécanisme de sûreté	Un compte séquestre destiné à recevoir les sommes qui serviront au remboursement de l'emprunt est ouvert dans les livres de la BEAC. Ce compte sera géré exclusivement par la BEAC qui l'approvisionnera le 30 de chaque mois à hauteur du douzième (1/12e) de l'annuité correspondant au principal et aux intérêts dus à la fin de chaque année conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt, par débit d'office du Compte Unique du Trésor domicilié dans ses livres, tel que prévu dans la convention d'ouverture et de fonctionnement dudit compte.
Clause de Rachat	Pour les tranches B et C, l'Etat Gabonais se réserve le droit de racheter ces titres à compter de la fin de la troisième année sur le marché secondaire. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désirerait conserver les titres acquis jusqu'à échéance, et n'auront aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.
Assimilation	Les titres issus de la présente émission ne sont pas assimilables.
Eligibilité au Refinancement	Les titres émis seront admis au refinancement auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale selon les modalités prévues par celle-ci.
Liquidité	La liquidité des titres issus de la présente émission se fera à travers leur cotation à la BVMAC, dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de clôture de l'opération.
Eligibilité au refinancement	Les titres émis sont admis au refinancement auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale selon les modalités prévues par son Comité de politique monétaire.
Méthodes de placement	Un syndicat de placement est mis en place et comprend outre les membres du consortium, toute Société de Bourse dûment agréée par la COSUMAF ou toute banque ayant souhaité y adhérer.
Masse des obligataires	Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés en une Masse jouissant de la personnalité juridique. Les représentants de la Masse des obligataires seront désignés après la clôture de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.
Arrangeur et Chef de file Principal	 976, Rue Christian Tobie Kuoh-Bonajo, BP 5758 Douala Tel +237 6 99 52 55 44
Co-Arrangeur et Co-Chef de file	 Rue Njo-Njo, lieu-dit Carrefour SOPPO, Immeuble du PHARE, 3 ^{ème} étage, BP 255 Douala Tel +237 233 43 14 46

4. Modalités de remboursement de l'emprunt

Tableau 2 : Armotissement de l'emprunt

TRANCHE A
TAUX D'INTERÊT
6,60%
NET/AN SUR 3 ANS
MONTANT
50 Milliards FCFA



Echéances	Capital début période	Principal	Intérêts	Annuités	Capital fin période
2025	50 000 000 000	-	3 300 000 000	3 300 000 000	50 000 000 000
2026	50 000 000 000	25 000 000 000	3 300 000 000	28 300 000 000	25 000 000 000
2027	25 000 000 000	25 000 000 000	1 650 000 000	26 650 000 000	0
TOTAL		50 000 000 000	8 250 000 000	58 250 000 000	

TRANCHE B
TAUX D'INTERÊT
6,75%
NET/AN SUR 4 ANS
MONTANT
100 Milliards FCFA



Echéances	Capital début période	Principal	Intérêts	Annuités	Capital fin période
2025	100 000 000 000	-	6 750 000 000	6 750 000 000	100 000 000 000
2026	100 000 000 000	-	6 750 000 000	6 750 000 000	100 000 000 000
2027	100 000 000 000	50 000 000 000	6 750 000 000	56 750 000 000	50 000 000 000
2028	50 000 000 000	50 000 000 000	3 375 000 000	53 375 000 000	0
TOTAL		100 000 000 000	23 625 000 000	123 625 000 000	

TRANCHE C
TAUX D'INTERÊT
7,00%
NET/AN SUR 6 ANS
MONTANT
50 Milliards FCFA



Echéances	Capital début période	Principal	Intérêts	Annuités	Capital fin période
2025	50 000 000 000	-	3 500 000 000	3 500 000 000	50 000 000 000
2026	50 000 000 000	-	3 500 000 000	3 500 000 000	50 000 000 000
2027	50 000 000 000	12 500 000 000	3 500 000 000	16 000 000 000	37 500 000 000
2028	37 500 000 000	12 500 000 000	2 625 000 000	15 125 000 000	25 000 000 000
2029	25 000 000 000	12 500 000 000	1 750 000 000	14 250 000 000	12 500 000 000
2030	12 500 000 000	12 500 000 000	875 000 000	13 375 000 000	0
TOTAL		50 000 000 000	15 750 000 000	65 750 000 000	



5. Syndicat de placement

Les souscriptions seront reçues aux guichets des Banques ou Sociétés de Bourse membres du syndicat de placement, dont la liste figure infra :

Tableau 3 : Syndicat de placement

N°	Agents Placeurs	Adresses	Contacts
1	Building Emerging Market Securities	Bonanjo 976, RUE Tobie KUOH, BP 5758 Douala	+237 699 52 55 44 contact@bemsecurities.com
2	Attijari Securities Central Africa (ASCA)	Immeuble du phare, Carrefour Soppo, Priso, Bonapriso, BP : 255 Douala	+237 233 431 446 / 233 435 400 contact@attijarisecurities.com
3	Horus investment capital	Rue TOKOTO, Bonapriso-Douala Cameroun, BP : 13207 Douala	+237 233 43 06 24 59 63 info@horus-ic.com
4	AFG Capital	Douala – Akwa, BP : 2933 Douala Cameroun	+ 237 699 874 280 contact@atlantiqueassurances.cm
5	Africa bright securities (ABS)	Douala, 316, rue Victoria - Immeuble Victoria 5ème étage	+237 233 43 06 24 contact@africabright.com
6	Upline Securities Central Africa S.A (USCA)	Siège Social : 234, Avenue de l'Indépendance - Bonapriso, BP: 1925 Douala	+237 233 43 59 24
7	CCA Bourse	Douala, Boulevard de la liberté Akwa, B.P. 30 308	+237 691 395 909
8	SCB Cameroun	B.P. 300 Douala – Cameroun	+237 222 22 88 99/ 233 43 53 00
9	CONTACTURER Capital S.A	1 077 Rue Frédéric FOE, Hippodrome ; Boîte Postale : 13.625, Yaoundé – Cameroun	+237 655 10 80 09 paul.onono@contacturer.com
10	EDC Investment Corporation	B.P. 237 Douala - Cameroun	+237 233 43 13 60
11	FEDHEN Capital	5ème étage, Immeuble Indigo, Bonapriso BP-5865-Douala	+237 233 42 99 69/ 698 22 74 13 e.youmbi@fedhencapital.com
12	LCB Capital	Brazzaville, Avenue de l'Amitié, Immeuble Diamond	+242 06 493 00 37/+242 05 386 21 23 f.gaboumba@lcb-capital.com
13	Union Bank for Africa - Cameroon	1719 Boulevard de la Liberté BP 2088 Akwa – Douala	+237233506782 cfccameroon@ubagroup.com
14	Union Gabonaise de Banque (UGB)	Avenue du Colonel Parant BP 315 Libreville - Gabon	+241 11 77 72 37
15	Crédit du Congo	Avenue Emmanuel Dadet BP 2470 Pointe Noire Congo	+242 05 530 13 10 / 06 665 38 01
16	Elite Capital Securities Central Africa SA	4ème étage immeuble FENA, Nouvelle Route Bastos. BP 35303 – Yaoundé, Cameroun	+237 222 207 611 / +237 695 081 502 info@elite-capitalsecurities.com
17	BEKO CAPITAL ADVISORY S.A	96 Rue Flatters, Bonanjo BP : 2684 Douala - Cameroun	+237 233 43 58 30 / 698 77 48 24 kristelle.gatsi@bekocapital.com

Source : Arrangeurs et chefs de file

6. Modalités de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet, à retirer aux guichets des Agents Placeurs. La signature de ce bulletin entraîne, à compter de la date de début des souscriptions, l'assurance de la provision correspondante auprès de l'Agent Placeur.

Chaque membre du Syndicat de Placement est responsable de l'appréciation des conditions et garanties financières des investisseurs auxquels il fait souscrire les titres. Chaque bulletin de souscription devra être dûment rempli et signé par le souscripteur et visé par un agent de l'établissement placeur.

Tout bulletin ne respectant pas les conditions générales de souscription sera frappé de nullité. Le Consortium d'Arrangeur et Chef de file assurera la centralisation des bulletins de souscription.

7. Période indicative de souscriptions

La période indicative de souscriptions s'étendra du 27 mai au 27 juin 2024. Cependant, elle peut faire l'objet d'une prorogation ou d'une réduction en cas de besoin identifié par le Consortium d'arrangeurs après accord préalable de la COSUMAF.

8. Régime fiscal

Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tout impôt et taxe au Gabon. Ils sont en outre exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC. Pour les souscripteurs étrangers (non-résidents de la CEMAC), les revenus des titres issus de l'émission seront soumis à la législation fiscale en vigueur dans leurs pays de résidence respectifs. Les titres devant être cotés à la BVMAC, tous les revenus qu'ils généreront consécutivement à leur négociation sur le marché secondaire seront sou-

mis aux régimes d'imposition des différents pays de résidence fiscale.

9. Règles d'allocation des titres

Le minimum de souscription est fixé à cinquante (50) obligations. Si à la date de clôture des souscriptions de chaque sortie, la somme totale des fonds recueillis y compris les prises fermes, est inférieure à 200 milliards FCFA, l'Etat du Gabon pourrait proroger la période de souscription après accord préalable de la COSUMAF. L'Etat du Gabon se réserve le droit de modifier la répartition des montants entre les différentes tranches dans la limite de l'enveloppe de 200 milliards FCFA.

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le Syndicat de Placement à la date de clôture de chaque opération est supérieure à 200 milliards de FCFA, l'Etat du Gabon se réserve le droit de :

- Demander l'autorisation à la COSUMAF d'absorber totalement ou partiellement la souscription ;
- Ou de procéder avec le Chef de file et le Consortium d'Arrangeurs à une réduction des souscriptions en retenant en priorité les souscriptions des personnes physiques et des personnes morales non bancaires. Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales bancaires seront réduites au prorata des montants demandés ; étant entendu que les souscriptions aux tranches les plus longues seront servies en priorité.

10. Règlement / livraison des titres

Le règlement des souscriptions se traduira par la livraison des titres sous forme d'inscription en compte et le cas échéant, d'attribution aux souscripteurs d'un numéro de compte-titres. Des attestations d'obligataires seront obligatoirement délivrées. Des relevés de solde titres pourront aussi l'être, à la demande. Le règlement - livraison intervient à la suite de la clôture de l'opération et correspond à la date de

jouissance.

11. Service financier de l'emprunt

Le paiement de chaque échéance (Intérêt et/ou Capital) sera assuré par le Ministère de l'Economie et des Participations.

L'emprunt sera remboursé par le débit du compte séquestre de l'Etat Gabonais intitulé « Dépôt Spécial – Amortissement de l'Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Epargne de l'Etat Gabonais «EOG Multi-Tranches 2024-2030», ouvert dans les livres de la BEAC. Le fonctionnement est décrit dans le tableau des Caractéristiques de l'Emprunt, section « Mécanisme de sûreté ».

A l'approche des dates anniversaires, le Chef de file et le Dépositaire Central adresseront conjointement un courrier d'appel d'échéance à l'endroit de l'Emetteur. Le courrier en question précisera le montant global de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), ainsi que sa ventilation par société de bourse chargées de la conservation des titres. L'Emetteur donnera ainsi l'ordre à la BEAC de procéder au paiement de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), par débit du compte séquestre, au profit des sociétés de bourse teneurs de compte.

12. Déclaration des résultats de l'émission

Dans un délai de huit (08) jours ouvrés à compter de la date de jouissance des titres, un rapport sur les résultats de l'émission obligataire sera transmis par le Chef de File au Régulateur et à l'Emetteur. En outre, un communiqué destiné au public sera émis par l'Etat Gabonais en collaboration avec l'Arrangeur.

13. Cotation en bourse

Les titres objet du présent emprunt feront l'objet d'une admission à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC). Préablement à cette inscription

qui vise à assurer la liquidité des obligations émises, le Chef de file initiera auprès du Dépositaire Central Unique (BEAC) les formalités de prise en charge des titres (codification et création du compte émission).

14. Masse des obligataires

Conformément aux instructions de la COSUMAF et à l'article 785 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêts Economiques, les porteurs d'obligations de la présente mission pourraient se regrouper en une masse jouissant de la personnalité morale à l'initiative du Chef de file. Dans cette hypothèse, une assemblée générale ordinaire des obligataires serait tenue dans un délai d'un (1) an à compter de l'ouverture des souscriptions, et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.

15. Règlement de litiges

Tout litige consécutif à la mise en œuvre de cette opération sera soumis, à défaut d'un règlement à l'amiable, à l'arbitrage sous l'égide de la COSUMAF préalablement à la saisine de la Cour de Justice de la CEMAC qui statue en dernier ressort.

16. Facteurs de risques

Les principaux facteurs de risque ci-après sont à considérer :

- Le risque de taux d'intérêt : la cession par un investisseur d'une obligation avant l'échéance pourra entraîner un gain ou une perte de capital ;
- Le risque de liquidité : risque pour l'investisseur de ne pouvoir revendre ses obligations faute d'acheteurs sur le marché ;
- Le risque de contrepartie : le risque pour l'investisseur que l'Emetteur fasse défaut. Cependant, le présent emprunt obligataire bénéficie d'un mécanisme de sûreté décrit ci-dessus, réduisant très significativement le risque de non-paiement des intérêts et du remboursement du capital aux dates



II. Présentation générale de l'émetteur

1. Informations générales sur l'émetteur

Tableau 4 : Informations sur l'émetteur

Pays	Gabon
Capitale	Libreville
Superficie	267 667 km ²
Situation Géographique	Afrique Centrale
Monnaie	FCFA (1 EUR = 655,957 FCFA)
Population	2,4 millions (2022)
Inflation	4,3% (2022)
Langue officielle	Français
Croissance PIB	2,3% (2023)
Croissance PIB Hors Pétrole	2,1 % (2023)
Croissance PIB Pétrole	3,7% (2023)
Principales Ressources Naturelles	Pétrole, Bois, Manganèse, produits halieutiques, etc.

Source : DGEPP / BEAC

2. Forme de gouvernement

A la suite de l'élection présidentielle du 30 août 2023, les membres des forces de défense et de sécurité de la République Gabonaise ont entériné la création du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions, en abrégé CTRI.

Mus par un élan de sursaut national pour la refondation de l'État, la préservation des principes républicains et le renouveau de la démocratie et de la citoyenneté le CTRI et les forces vives de la Nation Gabonaise ont adopté une Charte de Transition, le 4 septembre 2023.

La Charte de transition a été adoptée en considérant les conclusions des concertations nationales inclusives, tenues à Libreville au Palais Rénovation, avec les représentants des partis politiques, des organisations de la société civile, des confessions religieuses, des coordinations régionales, des organisations de femmes et de jeunes, des gabonais de l'étranger, des centrales et fédérations syndicales, du secteur informel, des organisations patronales, des organisations et ordres socioprofessionnels, des chambres consulaires, des organismes de presse et de toutes les autres forces vives de la

Nation.

2.1. Le Pouvoir exécutif

2.1.1. Le Président de la Transition, Président de la République

Le Président de la Transition est le Chef de l'Etat. Il veille au respect de la Constitution et de la Charte de la Transition. Il assure le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. Il est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords et des traités. Il détermine, en concertation avec le Gouvernement, la politique de la Nation. Il est détenteur suprême du pouvoir exécutif, qu'il partage avec le Premier Ministre.

2.1.2. Le Conseil National de la Transition

Le Conseil National de la Transition, en abrégé CNT, assiste le Président de la Transition dans la détermination de la politique de la Nation. Il est composé des membres de forces de défense et de sécurité.

2.1.3. Le Gouvernement

Les membres du Gouvernement de la Transition sont nommés par le Président de la Transition. Le Gouvernement conduit la politique de la Nation, sous l'autorité du Président de la République, et en concertation avec lui. Le Gouvernement est responsable devant le Président de la République et le Parlement de la Transition, dans les conditions et les procédures prévues par la Constitution du Gabon.

2.2. Le Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est représenté par un Parlement composé de deux (2) chambres : l'Assemblée Nationale de la Transition et le Sénat de la Transition. Le Parlement adopte le plan d'action et la feuille de route de la Transition présentée par le premier Ministre. Il veille à l'exécution, au contrôle et au suivi-évaluation du plan d'actions et de la feuille de route de la Transition.

2.2.1. L'Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale de la Transition est composée de cinquante (50) membres issus d'organisations politiques et de vingt (20) hauts cadres de la Nation. Un décret du Président de la Transition porte nomination des membres de l'Assemblée Nationale de la Transition.

2.2.2. Le Sénat

Le Sénat compte cinquante (50) membres, dont :

- Des personnalités qualifiées qui ont honorés les services de l'Etat ;
- Des représentants d'organisations patronales ;
- Des représentants d'organisations syndicales ;
- Des représentants de la société civile ;
- Des membres désignés par les confessions religieuses ;
- Des membres désignés par les organisations traditionnelles.

2.3. Le Pouvoir judiciaire

La justice est rendue au nom du peuple Gabonais par la Cour Constitutionnelle, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Cours d'Appel, les Tribunaux, la Haute Cour de Justice et les autres juridictions d'exception.

La justice est une autorité indépendante du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

3. Présentation de l'émetteur

3.1. Présentation de la Direction Générale de la Dette

L'Emetteur est l'Etat Gabonais représenté par le Ministre de l'Economie et des Participations agissant par le biais de la Direction Générale de Dette (DGD). Cette dernière est chargée de la conduite de l'émission de cet emprunt obligataire et de suivre son service financier pour le compte de l'Etat.

3.2. Mission de la Direction Générale de la Dette

La Direction Générale de la Dette assure la mise en œuvre de la politique d'endettement et la gestion active de la dette. Elle est notamment chargée :

- de l'administration, de l'analyse et de l'élaboration des prévisions budgétaires de la dette publique ;
- de la conduite des négociations de la dette publique ;
- de l'encadrement à toute initiative ou à tout projet d'endettement de l'Etat ;
- de l'examen de toute demande d'octroi de l'aval de l'Etat ;
- de l'examen des déclarations d'emprunts et de la délivrance d'autorisations relatives à la passation ou à l'exécution de toute commande, convention ou de tout marché auprès des fournisseurs étrangers bénéficiant d'assurance à l'exportation ;
- de la proposition de stratégies en relation avec la politique d'endettement de l'Etat ;
- du contrôle des opérations d'émission d'emprunts publics ;
- de l'élaboration de la stratégie d'émission

- des titres publics ;
 - de la programmation et de la gestion opérationnelle des émissions de titres publics ;
 - de l'évaluation des risques liés aux opérations de dette ;
 - de l'examen de toute demande de cession de créances détenues sur l'Etat ;
 - de la gestion opérationnelle de la dette publique ;
 - de la collecte et du traitement des informations relatives aux dons accordés à l'Etat ;
 - de la collecte et du traitement des informations relatives aux dons et à la dette, extérieure des autres agents économiques résidents ;
 - de la comptabilisation de la dette ;
 - de l'examen et de l'évaluation de tout passif ou toute dette des entreprises, établissements et collectivités publics ou de toute autre entité prise en charge par l'Etat ;
 - du contrôle de l'exécution des marchés publics financés sur emprunts ;
 - de l'évaluation et du suivi des passifs conditionnels ;
 - de la gestion de la base de données relative à l'endettement ;
 - de toutes les autres missions et prérogatives que le Gouvernement pourrait lui confier en relation avec les questions d'endettement.
- fonctions des bureaux de gestion de la dette, à savoir : la direction de la stratégie de la dette (middle office), la direction de la négociation et du suivi des mobilisations (front office), la direction des opérations (back office) et la direction de l'audit et du contrôle (fonction de contrôle).
- Elle dispose, par ailleurs, de deux (2) directions d'appui en charge pour l'une, de la gestion des ressources humaines et des moyens matériels, et pour l'autre, des applications spécialisées et de l'informatique.
 - Chaque direction est placée sous l'autorité d'un directeur assisté d'un directeur adjoint.

3.3. Organisation de la Direction Générale de la Dette

- La Direction Générale de la Dette (DGD) est placée sous l'autorité d'un Directeur Général assisté de deux (2) Directeurs Généraux Adjointes et de six (6) Chargés d'études.
- La DGD est un service central qui comprend quatre (4) directions couvrant les différentes



A man with short dark hair and a beard, wearing black-rimmed glasses, a dark suit, a white shirt, and a dark tie, is seated at a white desk. He is holding a silver tablet with both hands and looking down at it. In the background, a large computer monitor displays a financial dashboard with various charts, tables, and data points. The dashboard has a dark theme with green and red highlights. On the desk, there is a brown paper coffee cup, some papers, and a small stack of books or folders. The scene is brightly lit, likely from a window out of frame.

V. Informations économiques récentes

2. Présentation du Plan National de Développement pour la Transition

Le Plan National de Développement pour la Transition (PNDT) formulé sur la période triennale 2024- 2026 se veut être le cadre de référence devant conduire les actions prioritaires du Gouvernement de la Transition. Il entend adresser la mise en œuvre de projets structurants et à fort impact sur le développement socio-économique en vue de traduire en actes la vision du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CRTI) que dirige S.E., le Général de Brigade, Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Président de la République.

La vision stratégique dictant la formulation du Plan National de Développement pour la Transition est celle qui consiste à « restaurer les institutions de l'Etat, consolider une croissance économique inclusive et durable soutenue par une gouvernance nationale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures. ».

Sur le plan macroéconomique, l'urgence est de renforcer la promotion d'une croissance économique inclusive et durable à travers la diversification du potentiel économique national et un accroissement de la mobilisation d'investissements importants en faveurs des secteurs clés pour leur mise à l'échelle. L'impératif d'améliorer la gestion des finances publiques et de renforcer l'environnement des affaires sont également des défis majeurs. Une maîtrise des tensions inflationnistes pour lutter contre la vie chère et réduire les coûts des intrants dans plusieurs secteurs.

Les leçons tirées du diagnostic stratégique du développement socioéconomique, environnemental et politique du Gabon réalisé sur la période 2009-2023 ont permis de relever plusieurs défis.

Ainsi, le PNDT repose sur quatre (4) piliers :

- Le développement des infrastructures stratégiques ;
- L'intensification de la stratégie de diversification de l'économie ;
- La création d'un nouveau pacte social pour

- le développement inclusif ;
- Les réformes institutionnelles.

La stratégie de financement du Plan National de Développement pour la Transition prévoit d'aligner tous les flux de financements possibles à mobiliser aux priorités et urgences nationales dans le respect des seuils d'endettement national (35% du PIB) et régional (70% PIB).

Le PNDT prévoit la mise en œuvre de 242 projets de développement dont les besoins en financements sont globalement estimés à 4 388 milliards FCFA.

La stratégie de financement du PNDT repose sur la mobilisation de ressources propres à hauteur de 1 777 milliards FCFA et prévoit le recours aux financements extérieurs à hauteur de 1 852 milliards FCFA. Les financements privés, à travers les PPP, sont estimés à 760 milliards FCFA.

La mobilisation des ressources extérieures sera nécessaire pour le financement de 21 projets. Le Gouvernement de la Transition envisage une importante mobilisation sur les marchés financiers et ambitionne également de renforcer la mobilisation des ressources à travers le recours aux poches de liquidités sous exploitées telles que les financements verts et climatiques, la finance carbone etc.

2. Production nationale et comptes extérieurs

2.1. Le produit intérieur brut en 2023

L'environnement international demeure incertain au regard de la persistance de la crise entre la Russie et l'Ukraine ainsi que du conflit au moyen-orient, des anticipations inflationnistes qui restent élevées et du durcissement des conditions de financement des économies. Ainsi, l'économie mondiale enregistrerait un ralentissement de sa croissance à 3% en 2023 contre 3,5% en 2022, consécutif aux effets de

la guerre en Ukraine, de l'inflation et de la fragmentation géopolitique.

Sur le plan interne, l'évolution de l'activité économique en 2023 ralentirait à 2,3% après 3% en 2022 et une prévision initiale de +3,1% dans la loi de finance, en dépit d'une amélioration des

performances du secteur pétrolier (+3,7%). Cette décélération résulte de la faible progression de la demande mondiale de certains produits, mais surtout des difficultés d'évacuation des produits par voie ferrée comme par route et du coût élevé des carburants vendus aux industriels.

Tableau 5 : Evolution du taux de croissance du PIB

PIB (en %)	2020	2021	2022	2023
PIB Total	-1,8	1,5	3,0	2,3
Pétrole	-1,2	-6,7	3,3	3,7
Hors Pétrole	-1,9	2,5	2,9	2,1

Source : DGEPF

2.1.1. Le PIB par secteur d'activité (offre)

Tous les secteurs progresseraient en 2023, avec +1,8% dans le primaire, +5,0% dans le secondaire et +2,4% dans le tertiaire.

L'amélioration du secteur primaire serait consécutive à la progression de l'activité dans l'Agriculture (+7,4%), à la suite de la hausse de la production de l'huile de palme (+17,0%) et du caoutchouc (+28,2%). Le raffermissement de la production pétrolière (+3,7%) proviendrait de l'optimisation des champs matures et de l'entrée en production de nouveaux champs. En revanche, l'Exploitation forestière (-15,9%) et les Mines (-5,3%) enregistraient des contreperformances du fait des difficultés d'acheminement par voie ferrée.

Le renforcement des activités du secteur secondaire résulterait des bons résultats dans les BTP (+25,3%), l'industrie agroalimentaire et boissons (+7,8%), ainsi que les autres industries (+3,6%). Le raffermissement dans les BTP proviendrait de la poursuite des travaux d'infrastructures (la Transgabonaise, les voiries municipales, le Transgabonais, les hôpitaux, les écoles, etc.) ainsi que des chantiers entrepris dans les domaines de l'eau et de l'énergie.

Le relèvement des autres industries serait tributaire principalement de l'activité dans les Zones Economiques. La progression de la branche de l'industrie agroalimentaire serait consécutive à la hausse de la demande locale suite à l'organisation des élections générales. Toutefois, le raffinage (-25,6%) pâtirait des deux arrêts programmés de son outil de production

pour les besoins d'entretien. Les difficultés d'approvisionnement en grumes rencontrées par les industriels de la filière Bois conduiraient à une baisse de son activité (8,7%).

L'activité du secteur tertiaire serait tirée essentiellement par la branche « Commerce » (+3,2%), soutenue par la demande locale. La branche « Services » (+2,9%) contribuerait positivement à l'évolution du tertiaire, suite à la hausse des services immobiliers, aux entreprises, aux particuliers et dans la restauration & hôtellerie.

2.1.2. Le PIB par la demande (emploi)

Du point de vue de la demande, la croissance serait principalement soutenue par la demande intérieure (+1,4%).

La progression de la demande intérieure découlerait de la poursuite des investissements (+1,0%) et du renforcement de la consommation (+1,9%). L'accroissement des investissements proviendrait du secteur public (+4,6%), malgré une progression moins forte observée dans la composante privée (+0,7%). Par ailleurs, la hausse de la consommation totale résulterait à la fois de la consommation publique (+3,4%) que privée (+1,3%), dans un contexte de persistance des tensions inflationnistes.

L'augmentation de la demande extérieure (+0,7%) s'expliquerait par le relèvement des exportations des biens (+1,4%), notamment du pétrole (+3,1%) et des produits de la rente (+17,6%).

2.2. L'emploi les salaires et les prix

2.2.1. L'emploi :

En 2023, le marché de l'emploi enregistrerait une légère amélioration, en lien avec la projection attendue à la hausse des effectifs du secteur public. En effet, le secteur public devrait connaître une augmentation de ses effectifs, suite notamment au recrutement de 1 600 agents dans les secteurs de la défense.

Quant au secteur privé, les perspectives économiques défavorables dans certains secteurs moteurs et la reprise de certaines branches (BTP) laissent envisager des effectifs stables.

2.2.2. Les salaires :

La masse salariale devrait progresser en 2023, sous l'effet du secteur public. La masse salariale du secteur public serait en augmentation en raison de la régularisation des situations administratives comprenant, entre autres, les 1 000 postes budgétaires attribués dans le secteur de l'éducation.

La hausse prévisionnelle de la masse salariale du secteur privé en 2023 résulterait des recrutements consécutifs à la croissance de l'activité.

2.2.3. Les prix :

Le taux d'inflation moyen, mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) des Ménages, se situerait à +3,4% en 2023. Il serait toutefois en baisse par rapport à 2022 (+4,3%), en raison des mesures de lutte contre la vie chère (mise en place de la nouvelle mercuriale, maintien de la subvention des prix au carburant) et de l'accentuation des activités de contrôle des prix. Par conséquent, le seuil communautaire de 3,0%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale ne serait pas respecté.

2.3. La balance des paiements

En 2023, les paiements extérieurs du Gabon évoluent dans un contexte marqué par le

ralentissement de l'économie mondiale, conjugué à la baisse des cours des matières premières. Néanmoins, la balance globale enregistrerait une amélioration de son déficit, passant de -36,1 milliards FCFA à -15,1 milliards FCFA en 2023. Cette orientation à la baisse du déficit est relative à la hausse de la balance des capitaux, en dépit de la chute de la balance des transactions courantes.

Le solde courant se dégraderait, passant d'un excédent de 755,5 milliards FCFA à un déficit de 235,5 milliards FCFA. Cette régression s'explique par la détérioration de l'excédent de la balance commerciale (-37,2%), de la balance des transferts (-68,5%), du déficit de la balance des services (+1,9%), en dépit de l'atténuation du déficit du compte des revenus (-9,1%).

L'excédent commercial reculerait de 37,2% à 1 744,4 milliards FCFA en 2023, suite à la baisse des exportations en valeur (-15,9%) et à l'augmentation des importations (+4,7%).

- Le repli des exportations serait consécutif au recul des ventes du pétrole (-19,3%), du manganèse (-8,3%), du bois scié (-2,5%) et de l'huile de palme (-23,9%).
- Par ailleurs, la balance des capitaux et des opérations financières deviendrait excédentaire, pour s'établir à 225,1 milliards FCFA en 2023. Cette situation serait liée à la hausse des investissements directs, notamment dans le secteur pétrolier (1 026,8 milliards FCFA), ainsi qu'à l'excédent des autres investissements, suite à une augmentation des capitaux entrant de moins d'un an (BTA, appel public à l'épargne...).

Tableau 6 : Balance des paiements

En milliards FCFA	2021	2022*	2023**	22/ 21	23/ 22
1- Transactions courantes	373,6	755,1	-235,5	102,1%	-131,2%
Balance commerciale	2 072,4	2 779,2	1 744,4	34,1%	-37,2%
Balance des services	-1 026,6	-1 179,9	-1 202,3	14,9%	1,9%
Balance des revenus	-639,3	-861,8	-783,2	34,8%	-9,1%
Balance des transferts	-32,878	17,6	5,6	-153,7%	-68,5%
2- Balance de Capitaux et des opérations financières	-648,0	-450,0	225,1	-30,6%	-150,0%
Compte de Capitaux	0	0	4,7		
Investissements directs	232,2	171,8	239,9	-26,0%	39,6%
Investissements de portefeuille	143,7	-300	-254,9	-308,7%	-15,0%
Autres investissements	-1024	-321,8	235,4	-68,6%	-173,1%
Opération à plus d'un an (MLT)	-31,1	-19,8	-208,2		
Opération à moins d'un an (CT)	-979,6	-265,8	333,5		-225,5%
3- Erreurs et Omissions	-22,052	-341,3	0	1447,5%	-100,0%
BALANCE GLOBALE	-296,5	-36,1	-10,4	-87,8%	-71,2%

Source : BEAC , *Estimations, **Projections

3. Système bancaire et politique monétaire

3.1. Activité économique

Au Gabon, pour l'année 2023, la BEAC table sur une croissance de 2,3% contre 2,6% un an plutôt. Cette performance tiendrait du léger rebond du secteur pétrole (4,2% contre 3,3% en 2022) et du repli du secteur hors pétrole.

Cette croissance serait portée, du côté de l'offre, principalement par le secteur primaire qui représenterait 40,5% du PIB en 2023, avec une contribution à la croissance réelle de 0,6%, tirée essentiellement par les industries extractives (principalement l'industrie pétrolière) et, accessoirement, par la branche Agriculture, Elevage et Pêche.

Le secteur secondaire (13,6%) quant à lui aurait maintenu sa dynamique haussière avec une contribution à la croissance de 0,9% en 2023 contre 0,5% en 2022, porté par les branches telles que l'agroalimentaire, l'énergie, les BTP. En revanche, dans un contexte intérieur difficile, les autres branches auraient connu un repli, à l'image des industries des brasseries,

de la raffinerie et l'industrie du bois qui se contractent en glissement annuel.

Le secteur tertiaire (38,3%) serait corrélé à l'évolution des secteurs primaire et secondaire et contribuerait à la croissance à hauteur de 0,8%. Ce niveau d'activité est à mettre à l'actif, principalement, des Télécommunications, du Commerce et des Services bancaires et assurances.



Tableau 7 : Structure du PIB

	Structure du PIB en % du total		Taux de croissance sectoriel en %		Contribution à la croissance réelle	
	2022	2023 estim.	2022	2023 estim.	2022	2023 estim.
Secteur primaire	46	40,5	46,1	-16,8	1,4	0,6
Agriculture, Elevage et Pêche	3,50%	3,90%	8,60%	4,00%	0,30%	0,20%
Agriculture	2,10%	2,30%	9,10%	2,20%	0,30%	0,10%
Vivrière	2,00%	2,10%	7,80%	2,80%	0,20%	0,10%
Rente	0,20%	0,20%	26,50 %	-5,40%	0,10%	0,00%
Chasse et Elevage	0,30%	0,30%	7,80%	7,00%	0,10%	0,10%
Pêche	1,10%	1,20%	7,80%	7,00%	0,00 %	0,00%
Sylviculture et Exploitation Forestière	0,80%	0,80%	4,70%	-9,30%	0,10%	-0,10%
Industries extractives	41,70%	35,90%	51,60%	-18,70%	0,90 %	0,50%
Pétrole brut	36,50%	30,90%	61,00%	-20,10%	0,60 %	0,80%
Mines	5,20%	5,00%	7,30%	-8,80%	0,30%	-0,30%
Secteur secondaire	11,9	13,6	8,8	7,8	0,5	0,9
Industries manufacturières et énergie	3,70%	4,00%	13,20%	3,40%	0,10%	0,30%
Industries agro-alimentaires, boissons	1,70%	2,00%	6,00%	10,00%	0,10%	0,30%
Raffinage	0,70%	0,60%	55,80 %	-27,60%	0,00 %	-0,10%
Electricité, Eau	1,30%	1,50%	6,00%	12,60%	0,00 %	0,10%
Industries du bois	0,90%	0,90%	9,50%	-4,90%	0,10%	-0,10%
Autres industries	2,80%	3,30%	4,00%	11,50%	0,10%	0,20%
Bâtiments et travaux publics	4,50%	5,30%	8,30%	11,80%	0,20%	0,30%
Secteur tertiaire	35,1	38,3	5,2	3	0,5	0,8
Transports et télécommunications	7,20%	7,80%	9,50%	1,70%	0,20%	0,20%
Transports	5,00%	5,20%	9,50%	-0,50%	0,00 %	-0,10%
Communications	2,30%	2,50%	9,50%	6,50%	0,10%	0,30%
Commerce	4,90%	5,40%	4,80%	4,30%	0,00 %	0,20%
Administrations publiques	10,30%	10,90%	0,80%	0,40%	0,10%	0,10%
Education	1,70%	1,80%	0,80%	0,40%	0,00 %	0,00%
Santé	0,70%	0,80%	0,80%	0,40%	0,00 %	0,00%
Autres services non marchands	7,90%	8,40%	0,80%	0,40%	0,10%	0,00%
Services bancaires, assurances	1,10%	1,50%	10,20%	25,50%	0,10%	0,20%
Recherche, services pétroliers	0,70%	0,70%	10,20%	8,00%	0,10%	0,10%
Autres Services	10,90%	11,90%	6,20%	3,20%	0,00 %	0,00%
PIB au coût des facteurs	92,90%	92,30%	22,70%	-6,20%	2,30%	2,20%
Taxes nettes sur les produits	7,10%	7,70%	6,30%	2,80%	0,20%	0,10%
PIB aux prix constants du marché de 2001	100,00 %	100,00%	21,40%	-5,50%	2,60%	2,30%
PIB du secteur pétrolier			61,00%	-20,10%	0,60 %	0,80%
PIB du secteur non pétrolier	63,50%	69,10%	6,30%	2,80%	1,90%	1,50%

3.2. Finances Publiques et dette extérieure

Sur la base des hypothèses du cadrage macro-économique, le budget de l'État pour l'exercice 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à 4.162 milliards FCFA contre 3.602,3 milliards FCFA en 2023, soit une hausse de 559,7 milliards FCFA par rapport à 2023.

Concernant précisément les dépenses du budget général, le Gouvernement s'est engagé pour la correcte budgétisation de certaines opérations fortement recommandées par le Président de la Transition. Il s'agit notamment de la mise à disposition de 99 milliards de FCFA au titre de l'arrimage des pensions, la hausse de 13% des dépenses de personnel à 771,7 milliards prenant ainsi en compte les recrutements des agents publics et la hausse de 200,2 milliards des dépenses d'investissement portées à 497,8 milliards de FCFA. La volonté du Président de la Transition de respecter les engagements internationaux du Gabon est également perceptible dans la hausse de 8,3% des charges de financement et de trésorerie dont une part essentielle est consacrée à l'amortissement de la dette extérieure.

3.3. La monnaie et le crédit

La masse monétaire du Gabon et de ses contreparties à fin septembre 2023 progresserait de 18,4% à 502,5 milliards de FCFA en glissement annuel malgré le resserrement de la politique monétaire et une décélération des pressions inflationnistes.

En effet, la situation monétaire à fin septembre 2023 se caractériserait par une hausse de la masse monétaire à 3 234,6 milliards F CFA contre 2 732,1 milliards à fin septembre 2022, sous l'effet combiné d'une hausse des avoirs extérieurs nets (+69,5 milliards de FCFA), des créances nettes sur l'Etat (+499,0 milliards de FCFA) et des crédits à l'économie (+219,6 milliards de FCFA).

La hausse des crédits à l'économie de 14,25% à 219,6 milliards de FCFA en glissement annuel s'établirait à 1 760,7 milliards de FCFA à fin septembre 2023 tirée principalement par les

concours bancaires (i) au secteur privé non financier de 24,5% à 186,3 milliards de FCFA, pour faire face à leurs engagements et, (ii) et aux ménages de 39,7 milliards de FCFA.

La facilité de prêt marginal a été davantage sollicitée par la place financière gabonaise en 2023. En effet, le volume levé via ce mécanisme a connu une forte hausse en valeur absolue de FCFA 2 634,5 milliards en glissement annuel, passant de FCFA 1 178 milliards en octobre 2022 à FCFA 3 812,5 milliards en octobre 2023, soit +223,60%.

Au cours du mois d'octobre 2023, deux banques ont sollicité et obtenu de la Banque Centrale la Facilité de Prêt Marginal (FPM) pour un montant global de FCFA 3 812 500 millions imputable aux problèmes de trésorerie qu'elles ont rencontrés. L'encours à fin octobre 2023 est de FCFA 163 500 millions. A fin octobre 2023, le marché des titres publics émis par adjudication se caractérise par : (i) une diminution du volume et du coût des émissions, (ii) une baisse des taux de couverture des émissions.

Le compartiment primaire du marché des titres publics, organisé par la BEAC s'est révélé moins dynamique au cours de la période sous revue. En effet, les ressources levées par le Trésor Public enregistrent une baisse en glissement annuel de 18% passant de FCFA 39,45 milliards en octobre 2022 contre FCFA 32,19 milliards octobre 2023, en lien avec la contraction du volume des émissions.

Au total, ce sont six appels d'offres dont cinq en Bons du Trésor Assimilables (BTA) et une en Obligations du Trésor Assimilables (OTA) qui ont permis de mobiliser globalement FCFA 32,19 milliards.

S'agissant du remboursement, le Trésor Public a réglé FCFA 29,87 milliards courant octobre 2023 contre FCFA 69,73 milliards un an plutôt à la même période, soit une réduction du montant réglé 57%. En conséquence, le montant net des ressources mobilisées est ressorti en glissement annuel à FCFA 2,32 milliards à fin octobre 2023 contre FCFA - 30,28 milliards à fin octobre 2022 soit une légère baisse de 7,66%.

De même, le Trésor Public a payé au titre des intérêts un montant global de FCFA 1,79 milliard.

3.4. L'examen du respect des critères de convergence communautaire

- En 2023, la situation prévisionnelle des critères de convergence multilatérale indique qu'un seul critère sur quatre (4) serait respecté. L'état de la convergence se présenterait donc comme suit :

Tableau 8 : Evolution des critères de convergence

Critères	Norme	2021	2022	2023
Solde budgétaire de référence (%PIB) *	≥ -1,5%	-1,70%	-3,40%	-2,50%
Taux d'inflation	≤ 3 %	1,10%	4,30%	3,40%
Le taux d'endettement public	≤ 70 %	60,40%	54,30%	56,70%
Non accumulation d'arriérés :	Arriérés < 120 jours	non respecté	Non respecté	non respecté
Intérieurs	Arriérés < 120 jours			
Extérieurs	Arriérés < 120 jours			

Source : Cellule nationale de SML : DGEPF

Le déficit budgétaire de référence se replierait de 0,9 point de pourcentage, à 2,5% du PIB en 2023 par rapport à 2022, en deçà de la norme communautaire (> ou = 1,5%), en raison d'une hausse attendue des recettes plus importantes que les dépenses.

Le taux d'inflation progresserait de +3,4% au-dessus de la norme communautaire CEMAC (+3,0%). Cette situation relèverait de la baisse de l'offre sur le marché local de certains produits, suite aux difficultés d'approvisionnement, de la hausse des prix dans le transport en lien avec la taxe de navigation et du kérosène.



4. Marchés financiers

4.1. Notation souveraine

Dans la continuité des émissions internationales que le Trésor gabonais a effectuées depuis 2007, la dette à long terme en monnaie locale de l'Etat Gabonais fait l'objet d'une notation annuelle par les agences Standard & Poor's, Fitch Ratings et Moody's qui progresse comme suit :

Tableau 9 : Notations financière de l'Etat

Année	S&P		Fitch Ratings		Moody's	
	Note	Perspective	Note	Perspective	Note	Perspective
2007			BB-	Stable		
2012	BB-	Stable	BB-	Positive		
2013			BB-	Stable		
2014			BB-	Négative	Ba3	stable
2015			B+	stable		
2016	B	stable	B+	Négative	B1	Négative
2017			B	Négative	B3	Négative
2018			B	Stable	Caa1	Stable
2019					Caa1	Positive
2020			CCC			
2021			B-	Stable		
2023			B-	Négative	Caa1	Négative
2024			B-	Stable	Caa1	Négative

Source : Agences de notation

Le 26 janvier 2024, Fitch Ratings a maintenu la note souveraine du Gabon à B-. En effet, à la suite du changement de régime intervenu après l'élection présidentielle de 2023 et à l'instauration par l'armée du Comité de Transition pour la Restauration des Institutions (CTRI), l'agence avait placé la notation de l'Etat Gabonais sous surveillance avec une perspective « négative ».

Les efforts d'amélioration du climat politique, social et économique ainsi que la gestion sans incident des engagements financier de l'Etat ont conduit Fitch Ratings, à l'issue de sa revue de début d'année, à réviser sa position en plaçant la note du pays sur une perspective « stable »

Moody's, qui a maintenu sa notation avec une perspective « Négative », devrait également revoir sa position au terme de sa revue à effectuer dans les prochaines semaines.

Aujourd'hui, l'Etat Gabonais s'est engagé dans un processus d'amélioration et de modernisation de sa communication financière, mais également dans un ensemble de réformes socio-économiques avec pour objectif le retour à une notation BB à l'horizon 2025.

4.2. Emissions à l'international

- **Emprunt Obligataire International «The Gabonese Republic 8,2% Notes Due 2017»:** Cet emprunt a été émis en fin 2007, pour un montant de 1 milliard USD, et a été assorti d'un taux d'intérêt de 8,2%, payable semestriellement. Il est remboursable « in fine » avec une maturité de 10 ans (2017). Cet emprunt est coté auprès du London Stock Exchange. L'Etat Gabonais a, au 31 décembre 2012, procédé à plusieurs rachats de titres pour un montant cumulé de 172

- 382 120 USD à partir d'un compte séquestre ouvert dans les livres de la Banque Mondiale. Lors de l'émission obligataire internationale du 05 décembre 2013, une partie du produit de cet emprunt a servi à un nouveau rachat de ces titres, pour une valeur totale de 609 488 880 USD. Un autre rachat de titres a été effectué en février 2015, pour un montant de 56 890 000 USD. Ainsi, ces opérations effectuées de façon globale, légèrement au-dessus du pair, ont permis d'amortir par anticipation l'emprunt obligataire international de 2007 à hauteur de 838 761 000 USD.
- **Emprunt Obligataire International «The Gabonese Republic US\$ 1,500,000,000 6,375% Amortizing Notes Due 2024» :** Ces Eurobonds, émis en décembre 2013 pour un montant de 1,5 milliards USD et d'une maturité de 11 ans, sont assortis d'un taux d'intérêt de 6,375% et payables semestriellement. Ils sont remboursables à part égale, soit 500 000 000 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2022, 2023 et 2024. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de l'ISE à Dublin, avoisinait les 107,7% au 30 septembre 2014. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 609 488 880 USD, des obligations internationales émises en 2007. Les ressources restantes après déduction des frais d'émission, soit 887 911 120 USD, ont été affectées à la mise en œuvre du Schéma Directeur National des Infrastructures (SDNI).
- **Emprunt Obligataire International «The Gabonese Republic US\$ 500,000,000 6,95% Notes Due 2025»:** Dix-huit (18) mois après l'émission de 2013, le Gabon réussit en juin 2015 une nouvelle émission Eurobonds de 500 millions d'USD. Il s'agit d'un emprunt d'une maturité de 10 ans, émis au pair, remboursable in fine au taux annuel de 6,95%. Cette émission a suscité l'intérêt de plus de 200 investisseurs internationaux enregistrant un taux de souscription de plus de 5,5 fois pour un volume d'ordres recueillis de plus d'USD 2,75 milliards. Cette Emission s'est vue attribuée un rating de B+ par Standard & Poors, B par Fitch et Ba3 par Moody's. Les ressources de l'émission étaient destinées à financer essentiellement les infrastructures énergétiques, routières et de distribution d'eau potable.
- **Emprunt Obligataire International «The Gabonese Republic US\$ 200,000,000 6,95% Notes Due 2025» :** Après un peu plus de deux (2) ans d'absence sur le marché international de la dette, le Gabon a réussi en août 2017 une nouvelle émission Eurobonds de 200 millions d'USD. Il s'agit d'un emprunt d'une maturité d'un peu moins de 8 ans, émis au prix de 100,587% du pair, remboursable in fine au taux annuel de 6,95%. Cette émission d'Eurobonds a été consolidée avec celle de 2015 et toutes deux ne forment qu'une seule émission de 700 millions d'USD au taux de 6,95% et ayant pour date de maturité le 16 juin 2025
- **Emprunt Obligataire International «The Gabonese Republic US\$ 1,000,000,000 6,625% Amortizing Notes Due 6 February 2031»:** Ces Eurobonds, émis en février 2020 pour un montant de 1,0 milliards USD et d'une maturité de 11 ans, sont assortis d'un taux d'intérêt de 6,625%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 333 333 333 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2029, 2030 et 2031. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de l'ISE à Dublin, avoisinait les 102,0% au 30 décembre 2020. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 750 000 000 USD, des obligations internationales émises en 2013. Les ressources restantes après déduction du paiement du coupon EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « EOG 6,25% NET 2023-2028 » couru et des frais d'émission, soit 184 425 000 USD, ont été affectées au financement

- 382 120 USD à partir d'un compte séquestre l'Etat en 2020.
- **Emprunt Obligataire International «The Gabonese Republic US\$ 800,000,000 7,00% Amortizing Notes Due 24 November 2031»** : Ces Eurobonds, effectués en novembre 2021 pour un montant de 800,00 millions USD et d'une maturité de 9 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 7,00%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 266 ,000 ,000 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2029, 2030 et 2031. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de London Stock Exchange (LSE), avoisinait les 100,0% au 24 novembre 2021. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 662 674 236 USD, des obligations internationales émises en 2013. Les ressources restantes après déduction du paiement du coupon couru et des frais d'émission, soit 137 325 764 USD, ont été affectées au financement des investissements inscrits au budget de l'Etat en 2022.

Au total sur un encours d'Eurobonds de 5 ,000 milliards USD émis par le Gabon depuis 2007, un montant total de 2,413 milliards USD a été remboursé. L'encours restant dû au 31 décembre 2021 se chiffre donc à 2,587 milliards USD. Par ailleurs, aucun incident de paiement n'est enregistré à ce jour sur ces opérations.

4.3. Emissions locales

4.3.1. Par appel public à l'épargne

Au total sur un encours d'Eurobonds de 5 ,000 milliards USD émis par le Gabon depuis 2007, un montant total de 2,413 milliards USD

- **Emprunt Obligataire de 2007** : Fin 2007, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité six (6) ans, avec un taux d'intérêt net de 5,5% par an. Sur un montant sollicité de 100 milliards de FCFA,

les souscriptions ont totalisé 81,54 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante:

- Banques 73,9% ;
- Compagnies d'assurance 12% ;
- Entreprises 9,1% ;
- Particuliers 5%.

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon 40,7% ;
- Congo 24,6% ;
- Guinée Equatoriale 18,4% ;
- Cameroun 13,8% ;
- Tchad 1,2% ;
- République Centrafricaine 1,2%.

Cet emprunt a été entièrement remboursé en 2013

- **Emprunt Obligataire de 2015** : En septembre 2015, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6% Net par an. Sur un montant sollicité de 80 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 84,62 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques 82,6% ;
- Compagnies d'assurance 7,2% ;
- Entreprises 7,6% ;
- Particuliers 2,6%.

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon 61,3% ;
- Congo 29,6% ;
- Cameroun 6,3% ;
- Guinée Equatoriale 2,5% ;
- Autres 0,3% ;

Cet emprunt a été entièrement remboursé en 2020

- **Emprunt Obligataire de 2016** : En juillet 2016, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,50% Net par an. Sur un montant sollicité de 98 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 134,94 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était

- la suivante :
- Banques 88,9% ;
- Entreprises 5,5% ;
- Compagnies d'assurance 3,3% ;
- Particuliers 2,4%.

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Cameroun 40,7% ;
- Gabon 31% ;
- Congo 15,3% ;
- Guinée Equatoriale 6,7% ;
- RCA 3,7% ;
- Autres 2,5%.

Cet emprunt a été entièrement remboursé en 2021.

- **Emprunt Obligataire de 2017 :** En décembre 2017, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,50% Net par an. Sur un montant sollicité de 100 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 131,39 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :
- Entreprises 63,3% ;
- Banques 24,8% ;
- Compagnies d'assurance 4,2% ;
- Institutionnels 6,7% ;
- Particuliers 0,3%.

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon 94,4% ;
- Cameroun 5,5% ;
- Togo 0,1% ;

Cet emprunt a été entièrement remboursé en 2022.

- **Emprunt Obligataire de 2019 :** En octobre 2019, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,25% Net par an. Sur un montant sollicité de 100 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 126,34 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :
- Banques 92,8% ;
- Entreprises 4,6% ;
- Particuliers 1,8%.

- Compagnies d'assurance 0,8% ;

La répartition de ces souscriptions par pays

- Cameroun 60,1% ;
- Gabon 29,4% ;
- Congo 4,8% ;
- RCA 2,5% ;
- Guinée Equatoriale 1,6% ;
- Autres 1,6% ;

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute sans incident.

- **Emprunt Obligataire de 2021 :** En juin 2021, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,00% Net par an. Sur un montant sollicité de 175 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 188,8 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :
- Banques 90,5% ;
- Compagnies d'assurance 3,9% ;
- Autres 5,6% ;

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (71,0%) ;
- Cameroun (28,9%) ;
- Congo (0,1%)

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute sans incident.

- **Emprunt Obligataire de 2022 :** En octobre 2022, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité six (6) ans, avec un taux d'intérêt de 6,25% Net par an. Le montant sollicité de 175 milliards de FCFA a été entièrement levé. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :
- Banques 75,1% ;
- Compagnies d'assurance 11,5% ;
- Autres 13,2% ;

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon 55,2% ;
- Cameroun 42,9% ;
- Tchad 2,9%.

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute sans incident. La première échéance

a eu lieu en novembre 2023.

- **Emprunt Obligataire de 2023 :** En aout 2023, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,25% Net par an. Sur un montant sollicité de 150 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 154,6 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :
 - Banques 84,2% ;
 - Compagnies d'assurance 12,3%;
 - Particuliers 3,5% ;

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 1 077,23 milliards de FCFA par APE. Au 31 décembre 2023, l'encours de ces émissions se chiffre à 502,78 milliards de FCFA.

4.3.2. Par Adjudication

A fin octobre 2023, le marché des titres publics émis par adjudication se caractérise par : (i) une diminution du volume et du coût des émissions, (ii) une baisse des taux de couverture des émissions

Tableau 10 : Titres émis par adjudication (en milliards de FCFA)

	oct-22	oct-23	Variation
Nombre d'émissions	8	6	-25%
Programme des émissions des BTA et OTA	4	6	50%
Levée des fonds sur émissions BTA (en milliards de FCFA)	39,45	31,09	-21%
Levée des fonds sur émissions OTA (en milliards de FCFA)	0	1,1	100%
Total levée des fonds (en milliards de FCFA)	39,45	32,19	-18%
Remboursement BTA et OTA (en milliards de FCFA)	69,73	29,87	-57%
Emissions nettes	-30,28	2,32	-108%
Intérêts payés	8,48	1,79	-79%





VI. Politiques macroéconomiques actuelles

I. Perspectives économiques

La croissance mondiale devrait être de 3,1% en 2024 et de 3,2% en 2025. Les prévisions pour 2024 sont en hausse de 20 points de base par rapport à celles d'octobre 2023 en raison d'une résilience plus forte que prévu aux États-Unis et dans plusieurs grands pays émergents et pays en développement, et de l'appui budgétaire mis en place en Chine. Les prévisions pour 2024 – 2025 sont toutefois inférieures à la moyenne historique (2000–19) de 3,8%, en raison du niveau élevé des taux directeurs appliqués par les banques centrales pour lutter contre l'inflation, du retrait de dispositifs d'aide budgétaire qui pèse sur l'activité économique dans un contexte de fort endettement, et de la faiblesse de la croissance tendancielle de la productivité. L'inflation ralentit plus rapidement que prévu dans la plupart des régions, sous l'effet des mesures visant à résoudre les problèmes liés à l'offre et du resserrement des politiques monétaires. L'inflation globale au niveau mondial devrait tomber à 5,8% en 2024 et à 4,4% en 2025, année pour laquelle les prévisions ont été revues à la baisse.

La reprise économique mondiale après la pandémie de COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise du coût de la vie s'avère étonnamment résiliente. L'inflation recule plus vite que prévu par rapport au pic de 2022 et a des répercussions moins néfastes que prévu sur l'emploi et l'activité, grâce à l'évolution favorable de l'offre et au resserrement des politiques des banques centrales, qui a permis de maintenir l'ancrage des anticipations d'inflation. Dans le même temps, le relèvement des taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation et le retrait des dispositifs d'aide budgétaire dans un contexte d'endettement élevé devraient peser sur la croissance en 2024.

1.1 Conjoncture des principaux pays développés

Dans les pays avancés, la croissance devrait légèrement ralentir pour s'établir à 1,6% en 2023 et 1,5% en 2024, avant de remonter à 1,8% en 2025. La révision à la hausse de 0,1 point de pourcentage pour 2024 résulte d'une

croissance plus forte qu'attendu aux États-Unis, partiellement contrebalancée par une croissance plus faible qu'anticipé dans la zone euro.

Aux États-Unis, la croissance devrait passer de 2,5% en 2023 à 2,1% en 2024, puis 1,7% en 2025, car les effets décalés du resserrement de la politique monétaire, du rééquilibrage progressif des finances publiques et de l'atténuation des pénuries de main-d'œuvre ralentissent la demande globale. Pour 2024, la révision à la hausse de 0,6 point de pourcentage depuis l'édition d'octobre 2023 des PEM s'explique en grande partie par les effets de report statistique des résultats de la croissance plus forte que prévu en 2023.

La croissance dans la zone euro devrait passer d'un taux faible estimé à 0,5% en 2023, dû à une exposition relativement élevée à la guerre en Ukraine, à 0,9% en 2024, puis 1,7% en 2025. La reprise devrait être tirée par une plus forte consommation des ménages, à mesure que les effets du choc sur les prix de l'énergie s'atténuent et que l'inflation ralentit, soutenant ainsi la croissance des revenus réels. Par rapport aux prévisions de l'édition d'octobre 2023 des PEM, la croissance est toutefois révisée à la baisse de 0,3 point de pourcentage pour 2024, en grande partie en raison des effets différés des résultats plus faibles que prévu obtenus en 2023.

Parmi les autres pays avancés, le Royaume-Uni devrait enregistrer un taux de croissance légèrement plus élevé, qui passerait d'une estimation de 0,5% en 2023 à 0,6% en 2024, à mesure que les effets négatifs décalés des prix élevés de l'énergie s'estompent, puis à 1,6% en 2025, lorsque la désinflation rendra possible un assouplissement des conditions financières et un redressement des revenus réels. La révision à la baisse de 0,4 point de pourcentage de la croissance en 2025 est due à une réduction des possibilités de rattrapage de la croissance, compte tenu des récentes réévaluations statistiques à la hausse du niveau de production au cours de la pandémie. La production au Japon devrait rester supérieure à son potentiel alors que la

la dépréciation du yen, la demande refoulée et la reprise de l'investissement des entreprises après des retards dans la mise en œuvre des projets.

1.2. Conjoncture des principaux pays émergents et en développement

Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance devrait rester à 4,1% en 2024 et s'accélérer à 4,2% en 2025. La révision à la hausse de 0,1 point de pourcentage pour 2024 depuis octobre 2023 est due à une amélioration des prévisions pour plusieurs régions.

La croissance dans les pays émergents et les pays en développement d'Asie devrait passer d'un taux estimé à 5,4% en 2023 à 5,2% en 2024 et 4,8% en 2025, avec une révision à la hausse de 0,4 point de pourcentage pour 2024 par rapport aux projections d'octobre 2023, attribuable à l'économie chinoise. La croissance en Chine devrait se situer à 4,6% en 2024 et à 4,1% en 2025, ce qui correspond à une révision à la hausse de 0,4 point de pourcentage pour 2024 depuis l'édition d'octobre des PEM. Cette révision s'explique par les effets différés d'une croissance plus forte que prévu en 2023 et par l'augmentation des dépenses publiques consacrées au renforcement des capacités de lutte contre les catastrophes naturelles. La croissance en Inde devrait rester forte, à 6,5% en 2024 et 2025, ce qui représente un relèvement de 0,2 point de pourcentage par rapport à octobre 2023 pour les deux années, à la faveur d'une demande intérieure résiliente.

La croissance dans les pays émergents et les pays en développement d'Europe devrait passer d'un taux estimé à 2,7% en 2023 à 2,8% en 2024, avant de retomber à 2,5% en 2025. L'amélioration des prévisions pour 2024 de 0,6 point de pourcentage par rapport aux projections d'octobre 2023 est imputable à l'économie russe. La croissance en Russie devrait être de 2,6% en 2024 et de 1,1% en 2025, ce qui représente une révision à la hausse de 1,5 point de pourcentage par rapport aux données d'octobre 2023 pour 2024, en raison des effets différés d'une croissance plus forte que prévu en 2023 sous l'impulsion de dépenses

militaires élevées et de la consommation privée, soutenue par la croissance des salaires dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. La croissance au Moyen-Orient et en Asie centrale devrait passer d'un taux estimé à 2,0% en 2023 à 2,9% en 2024, puis 4,2% en 2025, ce qui représente une révision à la baisse de 0,5 point de pourcentage pour 2024 et une révision à la hausse de 0,3 point de pourcentage pour 2025 par rapport aux projections d'octobre 2023. Ces révisions sont principalement attribuables à l'Arabie saoudite et s'expliquent par une baisse temporaire de la production de pétrole en 2024, conformément à un accord conclu dans le cadre de l'OPEP+ (Organisation des pays exportateurs de pétrole, y compris la Russie, et d'autres pays exportateurs de pétrole non-membres de l'OPEP) mais aussi par des baisses décidées de manière unilatérale, tandis que la croissance non pétrolière devrait rester soutenue.

En Afrique subsaharienne, la croissance devrait passer d'un taux estimé à 3,3% en 2023 à 3,8% en 2024 et 4,1% en 2025, à mesure que les effets négatifs de chocs météorologiques antérieurs s'atténuent et que les problèmes d'approvisionnement sont progressivement résolus. La révision à la baisse pour 2024 de 0,2 point de pourcentage par rapport à octobre 2023 est principalement due à une projection plus faible pour l'Afrique du Sud en raison des contraintes logistiques de plus en plus fortes, y compris celles du secteur des transports, qui pèsent sur l'activité économique.

1.3. Conjoncture des pays de la CEMAC

La CEMAC est marquée par un contexte de ralentissement de l'activité en lien avec les contreperformances du secteur manufacturier et des services dans les économies avancées, la crise de l'immobilier et l'affaiblissement de la confiance en Chine et la poursuite du durcissement des conditions monétaires dans la plupart des économies avancées et émergentes, l'Indice Composite des Activités Economiques (ICAE), au troisième trimestre, a augmenté de 5,8% en glissement annuel, après 7,0% au deuxième trimestre 2023. Les activités du secteur productif de la CEMAC devraient globalement demeurer en hausse au quatrième

trimestre 2023, tirées essentiellement par le secteur non pétrolier. Ainsi, au quatrième trimestre 2023, en glissement annuel, l'ICAE de la CEMAC devrait progresser de 8,6% (contre 10,6% un an plus tôt).

Sur le front des prix, l'inflation, en moyenne annuelle dans la CEMAC est revenu à 6,2% contre 6,5% au deuxième trimestre, après avoir marqué le pas entre avril et juin 2023. Pour l'essentiel, en glissement annuel, la dynamique des prix a été impactée à fin septembre 2023 par une contribution de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » de 1,9 points (+4,6%), contre 4,7 points à la même période un an auparavant (+11,9%) et de la fonction « transport » de 1,2 point (+13,2%) contre 0,3 point (+3,7%) un an plutôt, en lien principalement avec la révision à la hausse des prix des carburants à la pompe en République Centrafricaine, au Cameroun, au Congo et au Tchad. Concernant l'inflation sous-jacente au niveau sous-régional, elle a débuté sa décélération après avoir culminé au deuxième trimestre, revenant de 6,1% en juin 2023 à 4,6% en septembre 2023, contre 3,7% un an auparavant. Cette évolution montre que les effets de second tour de la crise russo-ukrainienne et ceux de la révision à la hausse des prix des carburants à la pompe commencent à s'estomper progressivement.

2. Situation économique Nationale

2.1. Les principaux secteurs d'exportation

- **Le secteur pétrolier** : La production pétrolière nationale progresserait de 2,3% à 11 millions de tonnes métriques en 2024 contre 10,8 millions de tonnes en 2023. Cette tendance s'expliquerait, entre autres, par des campagnes de développement et de forages. Les prix se situeraient à 72 dollars US le baril de brut gabonais et à 78,2 dollars US le baril de Brent.
- **Le secteur des mines** : Pour l'année 2024, il est prévu un affermissement de la production nationale de manganèse à 10,075 millions de tonnes, du fait des bonnes performances des gisements de Bangombé

et Okouma, ainsi que de l'accélération de la production dans les usines d'Okondja et Franceville. Les exportations se situeraient autour de 9,269 millions de tonnes. Sur le plan international, les effets attendus du plan de relance de l'économie chinoise impacteraient positivement les prix.

- **Les industries du bois** : Les industries de transformation du bois amélioreraient leurs performances en 2024. Ainsi, la production de bois débités augmenterait de 1,3% à près de 1,351 million de mètres cubes contre 1,333 million de mètres cubes en 2023. Le renforcement du tissu industriel, le dynamisme des unités installées dans les zones économique et l'approvisionnement régulier des usines en grumes expliqueraient cette évolution, malgré les difficultés des unités implantées dans les zones isolées.

2.1. Les autres secteurs

- **L'agriculture l'élevage et la pêche** : Le secteur de l'agriculture enregistrerait des performances notables en 2024, en lien avec les bons rendements attendus des plantations d'Olam Palm (huile de palme), la bonne orientation de la production des plantations d'Olam Rubber (caoutchouc naturel) et de SIAT (caoutchouc naturel). Ainsi, la production d'huile de palme brute est attendue à 182 410 tonnes contre 172 901 tonnes en 2023 (+5,5%). La production globale de caoutchouc progresserait de 20% pour s'établir à 56 704 tonnes contre 47 378 tonnes en 2023.
- **Les agro-industries** : La branche de l'agro-industrie améliorerait son activité en 2024, portée par les huiles et corps gras (+4,1%), la raffinerie de sucre (+2,5%), l'eau minérale et les boissons gazeuses et alcoolisées.
- **Les autres industries** : En 2024, les performances de la branche des autres industries de transformation s'affermiraient (+5,7%), grâce à la chimie (peintures), aux matériaux de construction et à la transformation de

l'aluminium. Cette embellie résulterait de la fermeté des commandes des principaux clients (génie civil, logements, bois, mines, etc.).

- **Le Bâtiment et travaux publics :** L'activité des BTP bénéficierait d'une hausse significative de l'effort d'investissement public dans le domaine des infrastructures. Ces efforts porteront sur le lancement des travaux d'aménagement de nouveaux tronçons routiers, la poursuite des chantiers en cours. Il s'agirait notamment des travaux de la Transgabonaise, des tronçons reliant le Gabon à la Guinée équatoriale et au Congo, de la pose des lignes d'eau et d'électricité, pour le compte de la SEEG, dans le cadre de l'extension et de la réfection des réseaux d'eau potable à Moanda, Léconi, Akiéni et Ntchengué (Port-Gentil), de la construction d'une station d'épuration et de traitement des eaux usées à la Baie des Rois, ainsi que de la construction de la centrale électrique de Mbouba (Port-Gentil).
- **L'eau et l'électricité :** Le segment énergie prévoit de poursuivre la consolidation de son réseau de distribution d'eau et d'électricité. Ainsi, la production d'électricité se consoliderait à 2 667 GWh, tandis que la production d'eau s'établirait à 136,42 millions de m³, en 2024.
- **Le commerce :** L'activité du commerce général enregistrerait une hausse de 2,5% de son chiffre d'affaires, en 2024, suite à la reprise attendue après le ralentissement observé au quatrième trimestre 2023, dans un contexte de relance des activités durant la transition. Dans le même temps, la baisse projetée de l'inflation contribuerait à améliorer la tendance.
- **Les services :** En 2024, l'activité des autres services se consoliderait de 2,8%. En effet, cette branche tirerait profit du regain prévu, d'une part, dans les services pétroliers, grâce à une bonne orientation des cours du pétrole, d'autre part, du dynamisme des services immobiliers et des services aux particuliers tirés par les jeux. Ce, dans un contexte de perspectives moins prometteuses pour les services aux

entreprises et de réparation mécanique.

- **Le transport et auxiliaires :** Le secteur des transports et auxiliaires de transport affermirait ses performances en 2024, en lien avec la consolidation des activités des secteurs miniers, forestiers et de BTP. Aussi, pour soutenir ce surcroît d'activité, le transport ferroviaire poursuivrait-il son programme de remise à niveau de la voie ferrée. Au total, le volume global de marchandises acheminées par rails et manipulées dans les différents ports, rades et Beach (Owendo et Port-Gentil) se relèverait de 5,7%.
- **L'hôtellerie :** Le secteur de l'hôtellerie, restauration, tourisme et loisirs maintiendrait la dynamique impulsée depuis la fin de la crise sanitaire. En effet, l'activité connaîtrait une expansion dans toutes les branches, soutenue par le raffermissement du secteur pétrolier et la reprise du secteur minier (manganèse notamment) dans un contexte d'exécution des chantiers prioritaires déclinés par les Autorités de la transition.

2.3. La situation de l'exécution des finances publiques

2.3.1. Exécution des opérations budgétaires

A fin août 2023, l'exécution du budget de l'Etat indique un solde d'exécution excédentaire de 805,08 milliards FCFA.

En effet, les ressources mobilisées s'établissent à 1 764,55 milliards FCFA contre un niveau total de charges de 959,48 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 54,38%.

2.3.2. Exécution des recettes budgétaires

Prévues à 2 449,40 milliards FCFA, les recettes budgétaires recouvrées à fin août 2023 s'élèvent à 1 764,55 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 51,1%.

Cette réalisation est notamment portée par les recettes pétrolières (869,9 milliards FCFA), de la fiscalité intérieure (596,4 milliards FCFA), de la

fiscalité de porte (272,1 milliards FCFA) et des cotisations sociales (26,2 milliards FCFA).

Tableau 11 : Exécution des recettes budgétaires à fin Aout 2023 (en milliards FCFA)

Recettes budgétaires			
Libellés	(a)	(b)	Taux
	LF 2023	Exécution	d'exécution
Titre 1 : Recettes fiscales	2 260,9	1 738,4	76,89%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	47,9	0,0	0,00%
Titre 3 : Cotisations sociales	36,4	26,2	71,99%
Titre 4 : Autres recettes	104,2		0,00%
TOTAL DES RECETTES (a+b+c+d)	2 449,4	1 764,6	70,97%

Source : DGBFIP, DGCPT.

2.3.3. Exécution des dépenses budgétaires

Arrêtées à 2 124,5 milliards FCFA dans la loi de finances 2023, les dépenses budgétaires exécutées à fin août 2023 s'établissent à 877,4 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 41,3%. Elles se déclinent, par titre, conformément au tableau ci-dessous :

Tableau 12 : synthèse de l'exécution des dépenses budgétaires à fin août 2023 (en milliards FCFA)

Libellés	(a) LF 2023	(b) Exécution	Taux d'exécution
Titre 1 : charges financières de la dette	355 960	213 350	59.9%
Titre 2 : dépenses de personnel	691 100	454 982	65.8%
Titre 3 : dépenses de biens et services	311 249	105 385	33.9%
Titre 4 : dépenses de transfert	352 254	63 048	17.9%
Titre 5 : dépenses d'investissement	363 011	35 910	9.9%
Titre 6 : autres dépenses	50 933	4 689	9.2%
Total dépenses budgétaires	2 124 506	877 362	41.3%

Source : DGBFIP, DGCPT.

• Exécution des dépenses du budget général

A fin août 2023, les dépenses du budget général ont été réglées à 820,3 milliards FCFA contre un niveau inscrit de 1.943,9 milliards FCFA. La répartition par mission se décline ainsi qu'il suit.

Tableau 13 : synthèse de l'exécution des dépenses du budget général à fin août 2023 (en milliards FCFA)

Mission	LF 2023	Ordonnancé	% Ord	Règlements	% Règlement
Total	1 943 920	1 286 587	66.19%	820 336	42.20%
1:Action extérieure du Gabon	22 103	20 153	91.18%	4 619	20.90%
10:Communication	16 958	7 959	46.93%	5 318	31.36%
11:Education nationale	194 281	128 268	66.02%	113 494	58.42%
12:Enseignement supérieur et recherche scientifique	93 926	104 919	111.70%	22 442	23.89%
13:Entreprenariat et commerce	11 145	8 299	74.46%	7 290	65.41%
14:Gestion des finances publiques	69 183	63 363	91.59%	43 428	62.77%
15:Constructions, logements et équipements collectifs	87 200	61 565	70.60%	21 212	24.33%
16:Industrie et mines	4 834	3 075	63.61%	2 556	52.87%
17:Transports	28 594	9 256	32.37%	4 557	15.94%

18:Jeunesse, Sports et Loisirs	6 053	8 962	148.08%	8 408	138.91%
19:Justice	43 311	28 094	64.86%	23 367	53.95%
2:Administration du territoire	25 269	16 060	63.56%	4 625	18.30%
21:Pouvoirs publics	86 152	87 172	101.18%	25 680	29.81%
22:Prévoyance sociale	48 959	25 246	51.57%	8 294	16.94%
23:Provisions	5 059	0	0.00%	0	0.00%
24:Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières	52 798	6 198	11.74%	4 986	9.44%
25:Santé	120 087	97 612	81.28%	43 025	35.83%
26:Sécurité	81 709	53 558	65.55%	52 316	64.03%
27:Stratégie économique	28 963	13 087	45.19%	7 847	27.09%
28:Fonction publique et modernisation de l'Etat	8 925	6 382	71.51%	5 559	62.29%
29:Travail et emploi	26 109	7 624	29.20%	4 893	18.74%
3:Agriculture, élevage et pêche	25 465	7 706	30.26%	6 563	25.77%
30:Dépenses Transversales	151 431	137 491	90.79%	60 129	39.71%
31:Autorités Administratives Indépendantes et de Régulation	17 837	12 152	68.13%	3 501	19.63%
35:Engagement de l'État	472 575	219 022	46.35%	217 508	46.03%
4:Aménagement du territoire et tourisme	4 669	4 598	98.49%	3 335	71.43%
5:Conseil et Contrôle	3 702	2 996	80.92%	1 353	36.54%
6:Culture et Education Populaire	8 191	6 445	78.69%	5 764	70.38%
7:Défense	160 975	116 358	72.28%	91 773	57.01%
8:Pilotage et coordination de l'action gouvernementale	13 686	12 128	88.62%	10 587	77.36%
9:Economie forestière et protection de l'environnement	23 771	10 838	45.59%	5 908	24.85%

Source : DGBFIP, DGCPT.

- Exécution des dépenses des comptes spéciaux

Prévues à 180,6 milliards FCFA, les dépenses des comptes spéciaux ont été exécutées à 57,0 milliards FCFA.

Par mission, cette exécution se décline ainsi qu'il suit :

Tableau 14 : Synthèse de l'exécution des CS à fin aout 2023 (en milliards FCFA)

Mission	Dotation	Ordonnancé	% Ord	Règlement	%Règlement
Total	180 586	59 649	33.0%	57 026	31.6%
60 : Pensions	78 256	51 617	66.0%	51 617	66.0%
61 : Service universel des communications électroniques	2 453	0	0.0%	0	0.0%
62 : Prestations familiales et sociales	16 500	0	0.0%	0	0.0%
63 : Promotion du sport	9 008	900	10.0%	900	10.0%
64 : Promotion audiovisuelle et cinématographique	2 130	0	0.0%	0	0.0%
65 : Formation pour l'Emploi	3 073	525	17.1%	446	14.5%
66 : Service public de l'eau et de l'énergie électrique dans les collectivités locales	8 014	0	0.0%	0	0.0%
67 : Salubrité publique	7 224	6 503	90.0%	3 985	55.2%
68 : Valorisation du patrimoine de l'État et contrôle des produits pétroliers	22 581	0	0.0%	0	0.0%
69 : Financement de l'habitat	8 777	0	0.0%	0	0.0%
70 : Développement durable de la pêche et l'aquaculture	3 389	104	3.1%	78	2.3%
71 : Entretien du patrimoine routier de l'Etat	19 181	0	0.0%	0	0.0%

Source : DGBFIP, DGCPT.

2.3.4. Exécution des opérations de trésorerie et de financement

- Exécution des ressources de trésorerie et de financement

Les ressources de trésorerie et de financement mobilisées sur cette période se chiffrent à 737,97 milliards FCFA contre 1 152,91 milliards FCFA prévues dans la loi de finances 2023, soit un taux d'exécution de 64,01%. Elles sont composées des droits de Tirages Spéciaux (40,00 milliards FCFA), des émissions de titres publics (663,54 milliards FCFA) et du financement bancaire (34,43 milliards FCFA).

Tableau 15 : Exécution des ressources de trésorerie et de financement à fin aout 2023 (en milliards FCFA)

Ressources de trésorerie et de financement			
	LFR 2023	Exécution	Taux d'exécution
Tirages	228,33	0	0,00%
Tirages sur conventions en cours	100,3	0	0,00%
Tirages sur prêts programmes	128,03	0	0,00%
Fonds Monétaire International	57,42	0	0,00%
Agence Française de Développement	22,96	0	0,00%
BAD	32,8	0	0,00%
BADEA	14,85	0	0,00%
Droits de tirages spéciaux	40	40	100,00%
Emissions de titres publics	805,38	663,54	82,39%
Emissions de titres publics sur le Marché international	327,5	327,5	100,00%
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	477,88	336,04	70,32%
Financement bancaire	0	34,43	0,00%
Banques commerciales		34,43	
Financement non bancaire	79,2	0	0,00%
Accumulation des instances	79,2	0	0,00%
Total	1 152,91	737,97	64,01%

Source : DGBFIP, DGCPT, DGI, DGDDI, DGH.

- Exécution des charges de trésorerie et de financement

Les charges de trésorerie et de financement ont été exécutées à hauteur de 867,16 milliards FCFA contre un niveau prévisionnel de 1373,59 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 40,93%.

Tableau 16 : Exécution des charges de trésorerie et de financement à fin aout 2023 (en milliards FCFA)

Charges de trésorerie et de financement			
	LF 2023	Exécution	Taux d'exécution
Amortissement (dette extérieure)	678,83	507,97	74,83%
Emprunts extérieurs- courants	678,83	507,97	0,00%
Bilatéraux	95,99		0,00%
Multilatéraux	172,17		0,00%
Banques	67,17		0,00%
Marché international	343,5		0,00%

Amortissement des prêts du secteur bancaire	532,65	350,73	65,85%
Intérieur- DGD	532,65	350,73	65,85%
Emprunts intérieurs- courants	532,65	350,73	0,00%
Banques	78,07		0,00%
Moratoires	103,45		
Marchés Financiers	351,12		0,00%
Autres amortissements	150,61	8,46	5,62%
Bons du Trésor Assimilables (BTA)	10		
Instances Trésor de la période précédente	79,51		
Arriérés de TVA Hors Pétrole	11,1	8,46	76,24%
Arriérés de TVA Pétrole	50		0,00%
Prêts et avances	11,51	0	0,00%
Fonds Souverain de la RG	12		
Total	1373,59	867,16	63,13%

Source : DGBFIP, DGCPT.

2.3.4. Exécution des opérations de trésorerie et de financement

- Amortissement de la dette extérieure
- Les paiements de la dette extérieure se chiffrent **507,97 milliards FCFA** contre une estimation de **678,83 milliards FCFA** dans la LF 2023, soit un taux d'exécution de **74,83%**
- Amortissement des prêts du secteur bancaire
- Prévus à hauteur de **532,65 milliards FCFA**, les règlements en capital sur les emprunts intérieurs est de **350,73 milliards FCFA**
- Autres amortissements
- Les paiements effectués au titre des autres amortissements atteignent **8,46 milliards FCFA** contre **150,61 milliards FCFA** dans la loi de finances, soit un taux d'exécution de **5,62%**.

2.4. Soldes budgétaires et de trésorerie

2.4.1. Soldes des opérations budgétaires et de trésorerie et de financement

L'analyse des soldes budgétaires et des opérations de trésorerie et de financement laisse apparaître un solde net positif de **757,99 milliards FCFA**, principalement lié à un effort de maîtrise des dépenses budgétaires.

Tableau 17 : soldes budgétaires, de trésorerie et de financement à fin août 2023 (en milliards FCFA)

Libellés	(a)	(b)
	LF 2023	Exécution
Recettes budgétaires	2 345.18	1 764.55
Dépenses budgétaires	2 124.51	877.36
Solde des opérations budgétaires	220.68	887.19
Ressources de trésorerie	1 152.91	737.97
Charges de trésorerie	1 373.59	867.16
Solde des opérations de trésorerie et de financement	-220.68	-129.20
Solde net	0.00	757.99

Source : DGBFIP, DGCPT.

2.5. Principales hypothèses macroéconomiques

2.5.1. Perspectives économiques

Les perspectives de l'économie mondiale en 2024 indiquent une légère décélération de la croissance économique à +2,9% (contre +3,0% en 2023). En outre, sur le plan national, le taux de croissance du PIB réel progresserait de 2,5% par rapport à 2023, tiré par la bonne tenue des secteurs pétrole et hors pétrole, d'autre part.

Toutefois, cette croissance reste faible et l'économie singulièrement vulnérable, en raison des incertitudes qui planent sur nos principaux partenaires (Chine, Inde, Etats-Unis, France, Singapour...), l'évolution des cours des matières premières (pétrole, manganèse, bois, huile de palme), les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, le durcissement des conditions de financement et des prévisions inflationnistes mondiales.

Sur le plan interne, les difficultés logistiques d'évacuation par la voie ferrée comme par route des biens produits et le poids important des subventions dans le budget restent un défi majeur pour le Gabon. En effet, ces risques pourraient ainsi impacter à la baisse la croissance projetée.

Par ailleurs, il convient de noter que ces perspectives macroéconomiques ne prennent pas en compte la production de fer (Belinga, Baniaka) au regard de l'incertitude sur le démarrage de l'exploitation de ce minerai et

des conditions d'évacuation.

2.5.2. Principales hypothèses

Sur la base de ce contexte, les hypothèses macroéconomiques de la loi de finances 2024, sont projetées comme suit :

- une production pétrolière à 11,000 millions de tonnes métriques en 2024, en hausse de 2,3% par rapport à 2023, et qui se situerait à 10,714 millions de tonnes métriques en moyenne sur la période 2025-2026 ;
- un prix du baril de pétrole gabonais qui baisserait de 10,1% à 72,0 USD en 2024 et à 68,5 USD en moyenne sur la période 2025-2026 ;
- une production de manganèse à 10 075,2 milliers de tonnes, en progression de 5,8% en 2024 par rapport à 2023 et s'établirait à 10 974,3 millions de tonnes en moyenne sur la période 2025-2026 ;
- un prix de vente du manganèse en légère hausse de 1,2% à 176,5 dollars la tonne et à 178,5 USD en moyenne entre 2025 et 2026 ;
- une production de bois débité qui devrait baisser de 4,7% à 1 350,8 millions de m3 et à 1489,5 millions de m3 sur la période 2025-2026 ;
- une dépréciation du taux de change du dollar américain de 1,2% à 593,6 FCFA en 2024, et à 587,4 FCFA sur la période 2025-2026.

Tableau 18 : Principales hypothèses

	2022	2023 (1)	2024		2025	2026
			PLFI (2)	(2)/ (1)		
Production pétrolière (en millions de tonnes)	10,4	10,8	11	2,30%	10,8	10,6
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	100	80,1	72	-10,10%	65	60
Prix moyen de Brent (en \$US)	101,2	82,4	78,2	-5,10%	74,9	72,2
Production de Manganèse (en milliers de tonnes)	10 221,60	9 526,80	10 075,20	5,80%	10 847,90	11 100,80

Prix de vente de manganèse (en \$US/ tonne)	163,5	174,4	176,5	1,20%	178,6	178,5
Production de bois débité (en milliers de m ³)	1 459,10	1 332,90	1 350,80	1,30%	1 425,80	1 526,10
Prix du bois débité (\$/ m ³)	674,5	674,5	702,1	4,10%	702,1	692,8
Production d'huile de palme brut (en milliers de tonnes)	147,8	172,9	182,4	5,50%	190,6	193,5
Prix d'huile de palme brut (\$/ tonne)	1 177,00	854,2	826	-3,30%	809,4	610,5
Production de caoutchouc usiné (en milliers de tonnes)	6,2	6,3	6,3	0,50%	6,3	6,2
Production de l'Or (en Kg)	1 063,20	150,3	1 462,50	873,40%	1 828,10	2 285,10
Prix de vente de l'Or (\$US/ l'once)	1 801,50	1 803,00	1 877,90	4,20%	1 972,00	1 949,50
Taux de change	623,8	600,6	593,6	-1,20%	589,5	585,2

Source : DGEPP.

2.6. Résultats de la projection

Sur la base des hypothèses décrites précédemment et compte tenu des perspectives révisées des prévisions de l'économie mondiale (octobre 2023), le taux de croissance du PIB s'établirait à 2,5% en 2024. Cette évolution résulterait de la progression conjointe de l'activité du secteur pétrolier (+2,3%) et du secteur hors pétrole (+2,5%).

Coté offre, les moteurs de la croissance seraient constitués principalement de l'agriculture, du pétrole, des mines, des autres industries, des transports et des services ainsi que du commerce. Côté demande, le moteur de la croissance serait à la fois la demande intérieure (+1,0%) qu'extérieure (+4,5%).

Tableau 19 : L'évolution du taux de croissance du PIB 2022-2026

(En %)	2022	2023	PLFI 2024	2025	2026
PIB total	3	2,3	2,5	2,8	2,7
Pétrole	3,3	3,7	1,7	-1,6	-2
Hors pétrole	2,9	2,1	2,6	3,3	3,3

Source : DGEPP.

La progression du secteur primaire de 3,5% serait liée aux performances de la branche agriculture, notamment de rente (+8,2%), le dynamisme du pétrole (+2,3%) et la reprise dans les mines (+5,8% contre -5,3% en 2023).

Dans le détail, l'activité agricole continuerait de bénéficier des bons rendements des plantations d'huile de palme (Mouila, Awala et Ndendé). La bonne tenue de l'activité extractive du manganèse serait expliquée par la reprise accélérée des nouveaux gisements d'Okouma

et d'Okondja ainsi que l'entrée en production du gisement de Mounana. La hausse de l'activité pétrolière découlerait de l'exploitation des nouveaux champs et du reconditionnement des puits arrivés à maturité, en particulier.

Le frémissement dans le secteur secondaire (+1,6%), découlerait de la progression de l'ensemble des branches, à l'exception des BTP qui reculeraient de 2,0% après s'être accrus de 25,7% en 2023. La reprise de l'industrie minière (+4,6% contre -12,9%) serait portée par la hausse

de la production du silico-manganèse (+5,0%) et de l'oxyde de manganèse (+1,0%). En outre, le relèvement des autres industries (+5,7%) procéderait principalement de l'activité dans les Zones d'Investissement Spéciales (ZIS).

L'activité du secteur tertiaire devrait s'accélérer (+2,7%), tirée essentiellement par la relance des activités de la branche « Transports & Communications » (2,2%), elle-même influencée par la consolidation de l'activité dans les mines et le bois. Elle serait également portée par les Services (+2,8%) et la branche du Commerce (+2,5%), soutenue par la demande locale.

Du point de vue des emplois, la croissance du PIB serait soutenue aussi bien par la demande intérieure (1,0%) que par la demande extérieure (4,5%).

Par ailleurs, l'accélération de la demande extérieure serait tributaire de l'augmentation des exportations des biens (+6,7%), notamment les ventes de pétrole (+2,1%), des produits de la rente (+14,8%) et des mines (+4,9%).

Le relèvement de la demande intérieure proviendrait essentiellement du maintien de la progression l'investissement privé (+0,9%), notamment pétrolier, et de la poursuite de la consommation privée (+1,4%)

3. Politique budgétaire du Gouvernement

La prise en compte de l'environnement économique national et international, tel que défini dans les perspectives économiques, induit le Gouvernement gabonais à entreprendre des actions visant à définir une trajectoire des finances publiques compatibles avec les aspirations du peuple gabonais, à développer les infrastructures et renforcer le secteur social.

3.1. La politique budgétaire

Pour l'exercice 2024, les actions envisagées par le Gouvernement porteront sur la mobilisation des recettes et la rationalisation des dépenses

publiques.

3.1.1. Mobilisation des recettes

En matière de mobilisation des recettes, le Gouvernement entend mettre l'accent sur l'optimisation des recettes à travers la mise en œuvre de mesures visant l'amélioration de la performance des services fiscaux et l'amplification de la collecte des ressources fiscales.

A cet effet, les principales actions à mener pour y parvenir s'articulent autour des points suivants :

En matière de fiscalité intérieure

L'administration fiscale entend poursuivre l'élargissement de l'assiette fiscale à travers la mise en œuvre de réformes fiscales, la rationalisation des incitations fiscales par la mise en œuvre des contrôles des contreparties, la mise en place des Centres des impôts de proximité, l'intensification des contrôles fiscaux et le recouvrement des avis de mise en recouvrement (AMR).

Au titre des **réformes fiscales**, il s'agit de :

- en matière d'impôt sur les sociétés (IS), relever le taux de retenue à la source pour les non-résidents de 20% à 25% ;
- en matière de droits d'accise (DA) intérieurs, relever les taux ad valorem des bières et des boissons sucrées, respectivement de 22% à 30% puis de 5% à 10% ;
- en matière de taxe de superficie, faire passer le tarif de 800 FCFA à 1000 FCFA ;
- en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), uniformiser le taux d'abattement forfaitaire pour frais professionnels à 20% (il est de 25% pour les Ministres et les Parlementaires).

Au titre de la **rationalisation des incitations fiscales**, l'administration fiscale, afin de s'assurer de l'efficacité des avantages fiscaux

concedés, entend poursuivre les opérations de vérification des contreparties.

S'agissant de la **mise en place des Centres des impôts de proximité**, celle-ci permettra un maillage territorial afin de rapprocher l'administration fiscale des contribuables et de lutter contre le secteur informel galopant. Il s'agit spécifiquement de l'ouverture des Centres dans les zones à fort potentiel, à savoir Mont-Bouet, Ntoun, Moanda, Koulamoutou et Makokou.

En ce qui concerne l'intensification des contrôles fiscaux et le recouvrement des AMR, l'administration des impôts débutera l'implémentation de la **facture normalisée** afin de combattre la fraude à la TVA qui engendre des pertes significatives de recettes. Il s'agit d'un système de facturation électronique normalisée par lequel les entreprises assujetties à la TVA doivent fournir à leurs clients des factures électroniques normalisées.

En matière de fiscalité de porte

L'administration des Douanes a inscrit un certain nombre de mesures supplémentaires afin d'optimiser les recettes douanières. Ces mesures portent sur la réduction de la dépense fiscale, la sécurisation de la collecte des recettes et le renforcement des actions de mobilisation des recettes fiscales.

Pour ce faire, les actions non exhaustives ci-après ont été retenues :

- élaboration des mécanismes pour la réduction de la dépense fiscale. L'administration des Douanes, dans le cadre de la rationalisation de ladite dépense, mettra l'accent sur la finalisation des listes des marchandises annexées aux privilèges accordés par le biais d'arrêtés conjoints avec les ministères techniques ;
- lancement de la procédure douanière informatisée de SYDONIAWorld dans les bureaux centraux d'Oyem et Bitam. En effet à l'exception des bureaux centraux d'Oyem et Bitam, l'ensemble des bureaux centraux

utilisent le système informatique SYDONIA World ;

- migration de la Brigade Touristique de Surveillance (BTS) et de la Direction des Services de Surveillance au SYDONIA World. Les missions de surveillance sont de plus en plus astreintes à l'accès de l'outil informatique notamment pour s'assurer de la circulation et de la détention des marchandises ou encore de la traçabilité des voyages ;
- déploiement de nouveaux scanners de marchandises. Les méthodes non intrusives de contrôle constituent un compromis entre l'objectif de facilitation et de contrôle des marchandises prohibées ;
- élaboration, validation et déploiement des plans annuels de soutien à la mobilisation des recettes douanières. Ce sont toutes les mesures ponctuelles que prend le Directeur Général afin d'assurer le niveau d'exécution par rapport aux objectifs de la Loi de Finances ;
- élaboration de la base de données pour l'évaluation en douane. L'ensemble des administrations douanières s'accordent à mettre en place des méthodes de vigilance des valeurs déclarées afin d'assister les agents lors des contrôles douaniers ;
- organisation des contrôles conjoints avec diverses administrations publiques. L'approche des contrôles conjoints est une exigence des différents partenaires techniques et qui seront intensifiés pour cette année ;
- mise en œuvre des contrôles des compteurs fiscaux installés dans les champs pétroliers pour le suivi des régimes accordés. La surveillance de l'administration sur ce pan est nécessaire pour garantir le respect des dispositions fiscales en la matière ;
- mission d'assistance pour une détermination optimale de la valeur FOB des minerais de manganèse en fonction des cours

- internationaux. Cet accompagnement vise à certifier l'approche actuelle en matière de détermination de la valeur imposable et d'assurer une meilleure mobilisation de recettes douanières dans ce secteur ;
- révision des taux de droit de sortie appliqués sur le niveau de transformation de bois (3% au lieu de 0%, 5% au lieu de 3%, 8,5% au lieu de 7,5%). Un relèvement pour améliorer le rendement des droits de sortie de cette catégorie de marchandises ;
- révision de la durée d'interdiction des véhicules d'occasion de 5 à 10 ans. Cette mesure vise, entre autres, à permettre l'accès à la propriété de ce type de bien à un plus grand nombre de nationaux ;
- Réévaluation de la fiscalité à l'export des minerais en République Gabonaise.
- la réduction de moitié de l'indemnité de session.
- la suppression des fonds politiques ;
- la suppression de la prime de transport du 17 août.

Il s'agira également de poursuivre avec la rationalisation des dépenses d'utilité publique (consommations publiques en eau, électricité et téléphone) et sur les dépenses relatives aux services publics personnalisés et autorités administratives indépendantes.

Le renforcement de la discipline budgétaire

Dans l'objectif de mettre en avant le respect des règles et principes budgétaires, conformément aux directives communautaires, des efforts seront consentis dans la mise en œuvre de certaines actions, notamment :

3.1.2. Rationalisation des dépenses publiques

Au regard des nombreux défis inhérents au processus de transition et de restauration des institutions, le Gouvernement accentuera les actions visant à assainir les dépenses publiques.

Ces actions passeront par :

La réduction du train de vie de l'Etat

Le Gouvernement entend se focaliser sur la mise en œuvre des mesures concourant à stabiliser la masse salariale, eu égard aux possibilités budgétaires de l'Etat. Il s'agira, entre autres, de :

- la prise en compte de la renonciation au traitement de Président de la République par le Président de la Transition ;
- l'introduction des conférences de répartition des postes budgétaires pour une meilleure planification des entrées en tenant compte des spécificités (profils, effectifs, etc.) des administrations sectorielles ;
- la réduction de la solde et du traitement dévolues aux parlementaires, notamment :

- rompre avec les sous-budgétisations récurrentes afin d'évaluer et programmer la bonne dépense ;
- n'inscrire dans la loi de finances que des projets matures, c'est-à-dire disposant d'une étude, au sens du PIMA, sinon disposant au moins d'un avant-projet sommaire, d'un avant-projet détaillé, d'un devis estimatif quantitatif, au sens du PREF-CEMAC ;
- réduire les dépenses extra-budgétaires ;
- limiter les rallonges budgétaires récursives qui ont un effet d'éviction sur les crédits initialement consacrés à d'autres politiques publiques.

Poursuivre la réforme budgétaire

En vue de poursuivre et consolider les chantiers engagés dans le cadre de la réforme budgétaire, l'accent sera mis sur :

- l'amélioration du mode de présentation des états financiers des services publics personnalisés (SPP) et des Collectivités locales afin de parvenir à maîtriser la

- structuration des subventions accordées par l'État ;
 - l'élaboration d'un cadre de suivi des établissements publics et un manuel de règles de bonne gouvernance financières des établissements publics et des collectivités locales ;
 - la poursuite des actions pour l'amélioration de la qualité de la programmation des investissements et la gouvernance des projets. Dans ce cadre, et au-delà des progrès réalisés au cours des deux dernières années, le système de gestion des investissements publics existant sera amélioré, notamment par :
 - l'adoption du décret sur la Gestion des Investissement Publics ;
 - l'élaboration d'un cadre de suivi des investissements publics ;
 - la rationalisation et le renforcement des fonctions de planification et de programmation des investissements.
- enveloppe budgétaire estimée à près de 212 milliards FCFA serait consentie pour le financement de plusieurs projets dont les plus importants sont :
- réhabilitation des voiries sur les 8 provinces : **60 milliards FCFA** ;
 - projet « routes Nationales » : **54 milliards FCFA** ;
 - routes PK18-Owendo et Oyem-Medzeng (frontière Guinée Equatoriale): **50 milliards FCFA** ;
 - conception et réalisation de 2 fly-overs, de 4 passerelles piétonnes et du nouveau pont d'EBEL-ABANGA (DEUTSCHE BANK-finex) pour **24,9 milliards FCFA** ;
 - construction des ponts en béton dans l'ensemble du pays : **10 milliards FCFA** ;
 - route Ntoun - Cocobeach (86,3 km): **9 milliards FCFA** ;
 - travaux de pavages des voiries prioritaires du Grand Libreville Voie « Montalier Carrefour ALANDJI-PKO Route BAMBOUCHINE » pour un coût de **5 milliards FCFA**.

3.2. La politique sectorielle

En 2024, le Gouvernement mènera une politique sectorielle axée sur le développement des infrastructures, l'amélioration du système de santé et d'éducation, ainsi que les conditions de vie des citoyens. Ce qui se traduira par la mise en œuvre des différentes réformes/ mesures envisagées dont les principales se déclinent par pans de politiques publiques ainsi qu'il suit.

3.2.1. Les infrastructures

Renforcement des infrastructures de transport

L'exercice budgétaire 2024 serait marquée par l'augmentation de la proportion du budget d'investissement affectée au secteur «infrastructures».

En matière d'infrastructures routières, une

De même, des études relatives aux projets de construction du périphérique du CapOwendo en passant par le PK27 (y compris le tramway dont la bretelle PK27-Nouvel aéroport Andeme) et du nouvel aéroport d'Andeme seraient effectuées pour respectivement **12 et 2 milliards FCFA**.

En matière d'infrastructures ferroviaires, la réhabilitation du Transgabonais avec l'appui de l'AFD à hauteur de 11 milliards FCFA, devrait se poursuivre.

Renforcement des infrastructures d'eau et d'énergie

En matière d'infrastructures d'eau et d'énergie, le Gouvernement amplifiera sa politique d'amélioration de l'offre des services en eau et en électricité pour satisfaire le bien-être des

citoyens.

La poursuite du programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville (PIAEPAL) financé à hauteur de **15 milliards FCFA**, permettra l'accessibilité à l'eau potable à l'ensemble des ménages du grand Libreville et des populations en milieu rural.

A cela s'ajoute le projet d'amélioration du « Réseau d'adduction d'eau (Kango - Lbv, Ntoun 7) » pour un montant évalué à **10 milliards FCFA**.

Education nationale, Enseignement supérieur et formation professionnelle

Afin d'augmenter l'offre en salles de classes et de garantir de meilleures conditions d'apprentissage, le Gouvernement poursuivra la construction et l'achèvement de plusieurs établissements scolaires dans le cadre du programme d'investissement du secteur éducation exclusivement financé par l'AFD à hauteur de **10 milliards FCFA**.

Dans le même temps, la réfection des internats de plusieurs lycées (LNLM, LTNOB, Lycée d'Etat de l'Estuaire, Lycée d'Etat Port-Gentil, Lycée d'Etat de Franceville, Lycée d'Etat de Tchibanga, Lycée d'Etat d'Oyem, Lycée d'Etat de Makokou, Lycée d'Etat de Lambaréné, Lycée d'Etat de Koulamoutou) serait réalisée pour un financement en ressources propres à hauteur de **10 milliards FCFA**.

Pour ce qui est du secteur « Enseignement supérieur », une enveloppe budgétaire de **10 milliards FCFA** serait affectée à la réfection des campus universitaires (UOB, USS, USTM).

S'agissant de la formation professionnelle, le Gouvernement maintiendra sa politique de mise en adéquation formation-emploi. A cet effet, une dotation de **7,8 milliards FCFA** sera consentie en 2024 pour le secteur, essentiellement sur financements extérieurs notamment à travers le projet d'appui à l'employabilité des jeunes.

Santé et secteur social

En ce qui concerne le volet santé, l'accent sera mis sur les actions visant à améliorer l'offre d'accès aux soins, notamment les constructions, réhabilitations et extensions des structures sanitaires. A ce titre, divers projets sont prévus en 2024 notamment :

- la construction (avec équipements) de dix (10) centres de santé (salle accouchement, hospitalisation, radiologie primaire, laboratoire d'analyse, ...) sur un stock de 28 à construire : **8 milliards FCFA** ;
- la réhabilitation des structures sanitaires (Cocobeach, Pana, Mabanda, Mbigou, Omboué, Amissa FCV, Oyem (école de santé) : **1,8 milliard FCFA** ;

S'agissant du pan social, le Gouvernement entend poursuivre avec le renforcement du dispositif de protection sociale. A cet effet, les engagements auprès des organismes sociaux se matérialiseront par une prise en charge progressive des parts patronales de l'Etat employeur avec la CNSS (3,1 milliards FCFA), la CNMAGS (+3 milliards FCFA) et la CPPF (+17,9 milliards FCFA). Ces mesures permettront la mise en œuvre de la politique axée sur le bien-être des populations et l'amélioration des conditions de vie des personnes en difficulté sociale.

Aussi les projets suivants seront menés :

- acquisition du matériel roulant de l'Ecole Nationale pour Enfants Déficieux Auditifs (ENEDA) : **38,2 millions FCFA** ;
- poursuite du projet de relogement des personnes à mobilité réduite : **42 millions FCFA** ;
- réhabilitation du centre d'accueil pour enfants en difficulté sociale (CAPEDS) : **117,9 millions FCFA**.

Forêt-bois et environnement

En 2024, le Gouvernement entend dynamiser la contribution du secteur forestier dans l'économie nationale. A ce titre, la politique sectorielle des eaux et forêts s'inscrit dans la

perspective de l'accroissement des recettes budgétaires par :

- la révision du code forestier et l'élaboration de ses textes d'application ;
- la poursuite des travaux portant sur la mise en œuvre de la 2^{ème} et 3^{ème} transformation du bois ;
- la restructuration de la filière viande de brousse ;
- le développement de la filière des produits forestiers non ligneux ;
- l'organisation des artisans de la transformation du bois opérant dans l'informel ;
- la poursuite de la lutte contre les trafics illicites dans le secteur forestier.

Dans cette optique, un projet de développement de la bourse du bois, évalué à **487 millions FCFA** est retenu pour asseoir une plateforme des échanges entre acteurs et assurer une traçabilité des essences.

Sur un tout autre plan, la stratégie du secteur vise l'amélioration des conditions de vie des populations rurales à travers :

- la réorganisation des forêts communautaires, pour garantir les droits des communautés villageoises ;
- l'atténuation du conflit homme-faune.

En matière de **protection de l'environnement**, le ministère des Eaux et Forêts entrevoit la poursuite et l'intensification de la réduction des pollutions industrielle et urbaine à travers les contrôles de police environnementale.

Au niveau de la gestion prévisionnelle, une mise aux normes de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) est envisagée afin d'adapter cette institution aux besoins actuels. Cet objectif est traduit à travers l'inscription du projet de réhabilitation du site de l'ENEF pour

un montant de **206 millions FCFA**.

4. L'équilibre financier

Les ressources et les charges de l'Etat sont constituées des recettes et des dépenses budgétaires, d'une part, et des ressources et charges de trésorerie, d'autre part.

4.1. Opérations budgétaires

Le budget de l'Etat, constitué des recettes et des dépenses, comprend le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux.

Les opérations budgétaires se chiffrent respectivement en recettes et en dépenses à **2 730,2 milliards FCFA** et **2 568,9 milliards FCFA** pour le PLF 2024. De ces opérations, il en résulte un solde budgétaire global excédentaire de **161,3 milliards FCFA**, en lien d'une part, avec l'embellie enregistrée dans le secteur hors pétrole sur les postes droits et taxes de douanes (+77,8 milliards FCFA), les taxes sur les biens et services (+76,8 milliards FCFA), les revenus de participations dans les sociétés hors pétrole (49,8 milliards FCFA) et d'autre part, avec la bonne tenue du secteur pétrole, notamment sur les participations (85,8 milliards FCFA) et l'impôt sur les sociétés (86,327 milliards FCFA).

Par compte, les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux se chiffrent respectivement à **2 331,2 milliards FCFA** et **237,7 milliards FCFA**.

Les recettes (nettes de prélèvements) prévues pour couvrir ces dépenses s'élèveraient à **2 492,5 milliards FCFA** pour le budget général et **237,7 milliards FCFA** au titre des comptes spéciaux.

4.1.1. Les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires sont constituées des recettes fiscales, des dons, legs et fonds de concours, des cotisations sociales ainsi que des autres recettes. Elles n'intègrent pas la part patronale de l'Etat et les prestations familiales et sociales qui sont des transferts effectués

sur recettes du budget général au profit des comptes spéciaux. Au sein de chaque titre, les recettes budgétaires se répartissent entre les recettes pétrolières et les recettes hors pétrole.

Au titre de l'exercice budgétaire 2024, les recettes budgétaires (brutes) se chiffraient à **2 834,9 milliards FCFA** contre **2 449,4 milliards FCFA** arrêtés dans la LFI 2023, soit une hausse de **385,5 milliards FCFA**.

Tableau 20 : Répartition des recettes budgétaires (en millions de FCFA)

RECETTES BUDGETAIRES	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/ LF 2023	
			Valeur	%
Titre 1 : Recettes fiscales	1 531 704	1 797 574	265 870	17,40%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	47 903	45 414	-2 489	-5,20%
Titre 3 : Cotisations sociales	36 372	38 296	1 924	5,30%
Titre 4 : Autres recettes	833 422	953 642	120 221	14,40%
TOTAL RECETTES	2 449 401	2 834 926	385 526	15,70%

Source : DGEPP.

Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières affichent un niveau de **1 104,8 milliards FCFA** contre **1 020,7 milliards FCFA** arrêtés dans la LF 2023, soit une hausse de **84,0 milliards FCFA** consécutives à la mise en exploitation des nouveaux champs et au reconditionnement des puits arrivés à maturité. Les recettes issues de ce secteur se répartissent en recettes fiscales et non fiscales. Au titre des recettes fiscales, le produit des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, encore appelés impôts sur les sociétés pétrolières, s'établirait à **377,9 milliards FCFA** contre **291,5 milliards FCFA**

prévus dans la LF 2023, soit une hausse de **86,3 milliards FCFA**.

Les recettes non fiscales, réparties entre les revenus des participations et les revenus du domaine pétrolier s'établiraient à **726,9 milliards FCFA** contre **729,2 milliards FCFA**, soit un repli de **2,3 milliards FCFA**, en lien principalement avec la chute des revenus tirés des Redevances pétrolières (-30,7 milliards FCFA) et le contrat de partage (-57,4 milliards FCFA). Ce, malgré la bonne performance enregistrée sur les participations dans les sociétés du secteur (+85,8 milliards FCFA).

Tableau 21 : Recettes pétrolières (en millions de FCFA)

LIBELLÉ DES RECETTES	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/ LF 2023	
			Valeur	%
TITRE 1 : RECETTES FISCALES				
Recettes fiscales	291 543	377 869	86 327	29,60%
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	291 543	377 869	86 327	29,60%
TITRE 4 : AUTRES RECETTES				
Recettes non fiscales	729 188	726 882	-2 306	-0,30%
Revenus de l'entreprise et du domaine autre que les	711 188	708 882	-2 306	-0,30%
LIBELLÉ DES RECETTES	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/ LF 2023	
TITRE 1 : RECETTES FISCALES			Valeur	%
intérêts				
Participations dans les sociétés pétrolières	7 200	93 003	85 803	1191,70%

Vente Etat Gaz	10 000	10 000	0	0,00%
Redevance gazière	1 248	1 248	0	0,00%
Redevances pétrolières	361 423	330 701	-30 722	-8,50%
Contrats de partage	331 318	273 930	-57 387	-17,30%
<i>dont recettes affectées aux fluctuations des prix des produits raffinés</i>		0	0	#DIV/ 0!
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	18 000	18 000	0	0,00%
Redevance superficielle	3 000	3 000	0	0,00%
Boni sur attribution de permis	15 000	15 000	0	0,00%
TOTAL DES RECETTES PETROLIERES	1 020 731	1 104 751	84 021	8,20%

Source : DGI, DGH, DGELF.

Les recettes hors pétrolières

Les recettes hors pétrole s'établiraient à 1 730,2 milliards FCFA contre 1 428,5 milliards FCFA arrêtées dans la LFI 2023, soit un accroissement de 301,5 milliards FCFA, porté notamment par les droits et taxes de douanes (+77,8 milliards FCFA), les revenus de participations dans les autres sociétés (+49,8 milliards FCFA) et les taxes sur les biens et services (+76,8 milliards FCFA). Ces recettes se décomposent ainsi qu'il suit :

Tableau 22 : Recettes hors pétrole (en millions de FCFA)

LIBELLE DE LA RESSOURCE	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/ LF 2023	
			Valeur	%
A. TITRE 1 : RECETTES FISCALES (Brut)	1 240 161	1 419 704	179 543	14,50%
Impôts et taxes directs	444 685	465 343	20 658	4,60%
Impôts sur les sociétés	283 161	295 685	12 525	4,40%
Impôts sur les personnes	143 349	152 364	9 015	6,30%
Impôts sur les revenus des capitaux	18 175	17 294	-881	-4,80%
Impôts et taxes indirects	795 476	954 362	158 886	20,00%
Droits et taxes sur la propriété	15 120	14 662	-458	-3,00%
Taxes sur les biens et services	396 639	473 486	76 848	19,40%
Taxes formation professionnelle	3 073	2 683	-390	-12,70%
Droits et taxes de douanes	360 239	438 000	77 761	21,60%
Autres recettes fiscales	20 406	25 530	5 124	25,10%
B. RECETTES FISCALES	1 240 161	1 419 704	179 543	14,50%
C. TITRE 2 : DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	47 903	45 414	-2 489	-5,20%
D. TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES	36 372	38 296	1 924	5,30%
Cotisations de retraite	25 592	27 516	1 924	7,50%
Cotisations CNAMGS	10 780	10 780	0	0,00%
E. TITRE 4 : AUTRES RECETTES	104 234	226 760	122 527	117,60%
Revenus de la propriété	41 164	125 377	84 212	204,60%
Revenus de participations	30 030	79 847	49 817	165,90%
Revenus du domaine foncier	844	394	-450	-53,30%
Revenus du domaine minier	10 238	16 816	6 579	64,30%
Redevance minière proportionnelle		27 198	27 198	
Revenus du domaine forestier	52	1 121	1068	2037,10%
Ventes des biens et services	0	0	0	#DIV/ 0!
Recettes diverses	63 069	101 384	38 314	60,70%
TOTAL DES RECETTES (b+c+d+e)	1 428 670	1 730 175	301 505	21,10%

Sources : DGI, DGH, DGELF.

4.1.2. Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux.

Ces dépenses se décomposent ainsi qu'il suit : les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transferts, les dépenses d'investissement et les autres dépenses.

Les dépenses du budget général

Pour 2024, les dépenses du budget général, connaîtraient une hausse de **387,2 milliards FCFA** pour se situer à **2 331,2 milliards FCFA** contre **1 943,9 milliards FCFA** dans la LFI 2023.

Tableau 23 : Présentation des dépenses par titre (en millions de FCFA)

Titres et catégories	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/ LF 2023	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	355 960	378 407	22 448	6%
Titre 2. Dépenses de personnel	691 100	771 749	80 649	12%
Titre 3. Dépenses de biens et services	295 535	284 117	-11 419	-4%
Titre 4. Dépenses de transfert	255 784	352 219	96 434	38%
Titre 5. Dépenses d'investissement	297 608	497 802	200 194	67%
Titre 6. Autres dépenses	47 933	46 872	-1 061	-2%
TOTAL	1 943 920	2 331 165	387 245	19,90%

Source : DGBFIP.

Les charges financières de la dette

Les charges financières de la dette enregistreraient une hausse de 22,4 milliards FCFA dans le PLF 2024 pour se situer à **378,4 milliards FCFA**. Cette augmentation serait imputable principalement au paiement des intérêts sur emprunts extérieurs-courants qui augmenterait de **22,2 milliards FCFA**.

Tableau 24 : Charges financières de la dette (en millions de FCFA)

Titres et catégories	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/ LF 2023	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	355 960	378 407	22 448	6%
Extérieure	190 233	212 437	22 203	12%
Intérêts sur emprunts extérieurs-courants	190 233	212 437	22 203	12%
Bilatéraux	24 101	23 093	-1 009	-4%
Multilatéraux	46 747	40 577	-6 169	-13%
Banques	11 590	10 322	-1 268	-11%
Marchés Financiers	107 795	138 445	30 650	28%
Intérieur	165 726	165 971	244	0%
Intérieurs- DGD	145 356	148 344	2 988	2%
Intérêts sur emprunts intérieurs-courants	145 356	148 344	2 988	2%
Banques intérieures	32 914	26 084	-6 830	-21%
Marchés Financiers	112 442	122 259	9 817	9%
Trésor-dette	20 370	17 627	-2 744	-13%
Facilités de caisse	2 757	1 395	-1 362	-49%
Bons du Trésor Assimilables	16 225	14 902	-1 324	-8%
Autres frais bancaires	1 388	1 330	-58	-4%

Source : DGBFIP.

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnels se situeraient à 771,7 milliards FCFA contre 691,1 milliards FCFA dans la LF 2023, soit une hausse de 80,6 milliards FCFA. Cette augmentation est liée à la prise en compte, en année pleine des mises en solde effectuées entre septembre et octobre 2023,

des personnels civils du secteur de l'éducation (1000), et militaires de la Garde Républicaine (1600). Elle tient également de la mise en œuvre des mesures visant l'ouverture de 8 000 régularisations des situations administratives et de l'augmentation des émoluments versés aux auxiliaires de commandement.

Tableau 25 : Les dépenses de personnel (en millions de FCFA)

Titres et catégories	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024 / LF 2023	
			Valeur	%
Titre 2. Dépenses de personnel	691 100	771 749	80 649	12%
Rémunérations du personnel	691 100	771 749	80 649	12%
dont Solde permanente	637 951	717 924	79 973	13%
Recrutements en cours et annoncés		46 099	46 099	-
Rémunérations autres catégories de salariés	37 999	38 599	600	2%
Primes et indemnités des fonctionnaires	15 150	15 226	76	0%

Source : DGBFIP.

Les dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services connaîtraient une baisse de 11,4 milliards FCFA par rapport à la LF 2023, pour se situer à 284,1 milliards FCFA. Cette diminution est principalement imputable à la non reconduction des dépenses électorales dans leur entièreté (-40,1 milliards FCFA), remboursement de TVA (-10,8 milliards FCFA) et aux dépenses des Institutions (-19,8 milliards FCFA) qui traduit la volonté des autorités de réduire le train de vie de l'Etat et les résultats escomptés du contrôle renforcés

des dépenses fiscales et des remboursements de la TVA nonobstant le relèvement des baux administratifs (+10,9 milliards) et des dépenses d'utilité publique (+9,6 milliards FCFA) pour se rapprocher des niveaux exécutés.

Toutefois, les dépenses au titre des attributions de produits augmenteraient de 13,4 milliards FCFA en lien avec la régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP) et la gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF), soit respectivement 4,0 milliards FCFA et 6,8 milliards FCFA.

Tableau 26 : Les dépenses de biens et services (en millions de FCFA)

Titres et catégories	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024 / LF 2023	
			Valeur	%
Titre 3. Dépenses de biens et services	295 535	284 117	-11 419	-4%
Remboursement TVA	61 121	50 276	-	-18%
Remboursement TVA hors pétrole	23 894	50 276	26 382	110%
Remboursement TVA pétrole	37 226		-	-100%
Utilités publiques (eau et électricité)	6 000	11 100	5 100	85%
Utilités publiques (Téléphone et internet)	1 500	6 000	4 500	300%
Missions diplomatiques et postes consulaires (yc frais de scolarité)	14 063	14 766	703	5%
Baux (DGPE)	4 700	15 600	10 900	232%
Structures sanitaires (DRS, CHU, CHR, etc.)yc.	17 484	17 484	0	0%
Médicaments				

Titres et catégories	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024 / LF 2023	
			Valeur	%
Universités et grandes écoles	3 330	2 362	-968	-29%
Examen et concours	3 531	3 531	0	0%
Etablissements primaires et secondaires	6 220	7 000	780	13%
Frais d'écologie	5 000	0	-5 000	-100%
Œuvres universitaires	4 613	4 751	138	3%
Institutions	41 997	22 207	-19 790	-47%
Défense et sécurité (yc. habillement, alimentation, carburant, etc.)	18 040	18 581	541	3%
Autorités administratives	1 975	2 045	70	4%
Dépenses sociales (halte garderie, centres sociaux, etc.)	344	395	51	15%
CNI	1 000	2 500	1 500	150%
RGPL	5 000	5 946	946	19%
Dépenses transversales (Inhumations, frais de déplacement, assurance, etc.)	5 868	6 044	176	3%
Elections (Référendum, élections locales, sénatoriales, législatives et présidentielle)	45 080	5 000	-40 080	-89%
Comptabilité des matières : Bilan d'ouverture	0	1 247	1 247	-
Autres opérateurs	4 099	23 895	19 797	483%
Autres biens et services	35 317	40 688	5 371	15%
Attributions de Produits	9 256	22 700	13 444	145%
DG Santé (Lutte contre le tabagisme)	235	227	-8	-4%
Licence de transports (DGTT)	83	83	0	0%
Cartes grises (DGTT)	62	62	0	0%
Permis de conduire (DGTT)	41	41	0	0%
DG Marine Marchande	1 013	1 013	0	0%
Fonds de soutien minier	2	2	0	0%
ADP Entr. Patrimoine de l'Etat			0	-
Redevance pour Agrément Technique Industriel yc pénalités	73	73	0	0%
Redevance pour carte de commerçant/ Agrément Technique des Rebutis yc pénalités	483	483	0	0%
Redevance Examen et concours	1 048	1 048	0	0%
Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des médailles	314	314	0	0%
Ristournes issues des autorisations et renouvellements d'emploi aux travailleurs étrangers	68	68	0	0%
Ristournes issues des contrôles- DG Travail	475	475	0	0%
Fonds Souverain de la République Gabonaise	3 783	4 983	1 200	32%
Procédures judiciaires	922	922	0	0%
Ristournes DGCC	432	432	0	0%
Ristournes CNLCEI	0	0	0	-

Développement infrastructures aéroportuaires (GSEZ GABON)	0	0	0	-
Agrément PME	36	36	0	0%
Comptes Mise en débet Cour des		1 563	1 563	-
ADP régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP)	0	4 015	4 015	-
ADP gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF)	0	6 823	6 823	-
Riposte Covid-19 (produit des tests PCR)	184	37	-147	-80%
Titre 3. Dépenses de biens et services	295 535	284 117	-11 419	-4%

Source : DGBFIP.

Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts sont projetées à **352,2 milliards FCFA** contre **255,8 milliards FCFA** dans la LFI 2023, soit une augmentation de **96,4 milliards FCFA**, liée notamment au relèvement de l'enveloppe consacrée aux bourses (+48,6 milliards FCFA dont 12,1 milliards FCFA sont destinés aux élèves du secondaire), ainsi qu'au soutien des produits pétroliers (+29,9 milliards FCFA).

Cette variation à la hausse s'expliquerait principalement par le relèvement du soutien aux prix des produits pétroliers (+29 milliards FCFA), l'inscription des dépenses de bourses

du supérieur à leur niveau réel (+36,4 milliards FCFA) ainsi que la prise en compte du retour des bourses au secondaire (12,1 milliards FCFA), la restauration des étudiants (3,9 milliards FCFA), la prise en charge des frais d'écologie et la gratuite des inscriptions (10,9 milliards FCFA), la subvention de la farine (2 milliards FCFA).

Sur le plan de l'accompagnement à l'éducation, la mesure de gratuité des frais d'inscription (3,4 milliards FCFA) serait traduite dans le budget de l'Etat pendant que la prise en charge des frais d'écologie des élèves orientés dans les établissements privés se poursuivrait (7,5 milliards FCFA).

Tableau 27 : Les dépenses de transfert (en millions de FCFA)

Titres et catégories	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024 / LF 2023	
			Valeur	%
Titre 4. Dépenses de transfert	255 784	352 219	96 434	38%
Soutien des prix des produits pétroliers	45 100	75 000	29 900	66%
Soutien à la farine	0	2 000	2 000	-
Bourses	43 700	92 284	48 584	111%
Secondaire	0	12 089	12 089	-
Supérieur	43 700	80 195	36 495	84%
Restauration des apprenants	4 500	8 441	3 941	88%
Cotisations internationales	8 800	10 931	2 131	24%
Frais d'écologie	0	7 500	7 500	-
Gratuité des inscriptions	0	3 367	3 367	-
Elections (Référendum, élections locales, sénatoriales, législatives et présidentielle)	11 100	0	-11 100	-100%
Subvention opérateurs de transport	4 500	3 571	-929	-21%
Gratuité des transports		6 959	6 959	-
TRANSURB	0	1 418	1 418	-
SOGATRA	0	1 673	1 673	-

TRANSAKANDA	0	480	480	-
Dépenses sociales	21 317	13 465	-7 852	-37%
Filets sociaux	3 927	3 927	0	0%
Personnes âgées	1 350	1 350	0	0%
Gratuité des accouchements	9 976	1 125	-8 852	-89%
Samu social	1 663	1 663	0	0%
FID (financement des voiries provinciales)	10 000	0	-10 000	-100%
Subvention aux collectivités locales	16 442	16 442	0	0%
Dépenses transversales (Inhumations, frais de déplacement, assurance, etc)	4 495	4 495	0	0%
Institutions et autorités	6 115	6 115	0	0%
Structures sanitaires (DRS, CHU, CHR, etc.)yc.	14 765	15 338	573	4%
Titres et catégories	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024 / LF 2023	
			Valeur	%
Médicaments				
Œuvres universitaires	8 830	8 830	0	0%
Universités et grandes écoles	959	1 649	690	72%
Part Patronale CNAMGS	13 100	16 100	3 000	23%
Autres opérateurs	6 435	23 895	17 460	271%
Dons fonctionnement	10 565	8 231	-2 335	-22%

Source : DGBFIP.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établiraient à 497,8 milliards FCFA contre 297,6 milliards FCFA inscrits dans la LFI 2023, soit une hausse de 200,2 milliards FCFA. Cette hausse est une conséquence de l'inscription dans le budget de l'Etat des dépenses prioritaires du CTRI au profit des secteurs de la route, de l'éducation, de la santé, des transports (236,8 milliards FCFA).

Tableau 28 : Les dépenses d'investissement (en millions de FCFA)

Titres et catégories	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024 / LF 2023	
			Valeur	%
Titre 5. Dépenses d'investissement	297 608	497 802	200 194	67%
Financements sur ressources propres	161 778	344 781	183 003	113%
En cours	5 419	24 723	19 304	356%
Développement	5 419	24 723	19 304	356%
Projets prioritaires du CTRI	0	220 751	220 751	-
dont Réhabilitations bâtiments administratifs	4 188	19 762	15 574	372%
Elections	27 884	0	-27 884	-100%
Fonds d'études sectorielles	1 051	18 912	17 862	1700%
Prise de participation BDEAC	0	5 000	5 000	-
Prise de participation Banque Mondiale	0	3 200	3 200	-
ADP Contrepartie Zone instables ferroviaires	4 123	4 123	0	0%
Projets sur fonds de concours PID-PIH	26 711	30 247	3 537	13%
Projets prioritaires du CTRI		16 000		
Projets sur dons	4 692	1 000	-3 692	-79%
Financements extérieurs	100 304	117 650	17 346	17%
Conventions en cours	85 454	84 796	-658	-1%
Nouvelles conventions	14 850	32 854	18 004	121%

Source : DGBFIP.

Les autres dépenses

Les autres dépenses, en baisse de **1,0 milliards FCFA** par rapport à 2023, se situeraient à **46,9 milliards FCFA**. Elles consacrent 10 milliards FCFA pour le remboursement des petits épargnants de PostBank et 18 milliards pour le paiement des rappels dus aux agents publics.

Dans ce périmètre, le conflit homme-éléphant bénéficierait de 1,1 milliard FCFA pour la prise en charge des populations rurales victimes.

Tableau 29 : Les autres dépenses (en millions de FCFA)

Titres et catégories	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024 / LF 2023	
			Valeur	%
Titre 6. Autres dépenses	47 933	46 872	-1 061	-2%
Intérieurs- AJE	13 000	13 000	0	0%
Protocoles transactionnels	5 175	7 000	1 825	35%
Condamnations pécuniaires	3 171	3 000	-171	-5%
<i>Dont Eaux et Forêts</i>	72		-72	-100%
Séquestres	811	1 000	189	23%
Autres	3 843	2 000	-1 843	-48%
Restructuration des entreprises	10 933	14 750	3 817	35%
Remboursement des épargnants PostBank	0	10 000	10 000	-
PostBank	0	3 796	3 796	-
Africa n°1	0	387	387	-
Autres restructurations	10 933	567	-10 366	-95%
Divers	24 000	19 122	-4 878	-20%
Dette aux agents de l'Etat (Rappels)	5 000	18 000	13 000	260%
<i>Dont ISR</i>	2 000	0	-2 000	-100%
Autres contentieux	19 000	1 122	-17 878	-94%
<i>Contentieux Electoral</i>	16 000	0	-16 000	-100%
<i>Conflit Homme- Eléphant</i>	2 000	1 122	-878	-44%
<i>Autres divers contentieux</i>	1 000	0	-1 000	-100%

Source : DGBFIP.

4.1.3. Les comptes spéciaux

Les comptes spéciaux comprennent les comptes d'affectation spéciale et le compte commerce.

Ces comptes spéciaux, regroupés en 12 missions, s'équilibrent en recettes et en dépenses à 237,7 milliards FCFA, dont près de la moitié consacrée aux comptes sociaux (117,0 milliards), pour une augmentation de 57,1 milliards FCFA.

Ils sont décomposés par titre comme suit :

- **17,6 milliards FCFA** en dépenses de biens et services, en hausse de 1,9 milliard par rapport au budget 2023. Ces dépenses sont destinées au développement du sport (4,3 milliards FCFA), à la valorisation du

patrimoine de l'Etat (2,9 milliards FCFA) et à la fourniture des services d'eau et d'énergie des collectivités locales (2,4 milliards FCFA).

- **122,9 milliards FCFA** en dépenses de transferts, en augmentation de 26,4 milliards essentiellement orientés vers le financement des pensions (99,0 milliards FCFA), des prestations familiales (18 milliards FCFA) et de la collecte et traitement des ordures (5,9 milliards FCFA).
- **97,2 milliards FCFA** en dépenses d'investissement, en accroissement de 31,8 milliards FCFA. L'entretien routier (47,8 milliards FCFA), la valorisation du patrimoine de l'Etat (21,6 milliards FCFA), le financement de l'Habitat (7,1 milliards FCFA) et la promotion du sport (4,3 milliards FCFA) absorbent l'essentiel de ce poste.

Tableau 30 : Les comptes spéciaux (en millions de FCFA)

Intitulés des Comptes spéciaux	LF 2023		PLF 2024		Ecart PLF 2024 / LF 2023	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
Compte de commerce	3 389	3 389	3 389	3 389	-	0%
Comptes d'affection spéciale	180 586	177 197	234 298	234 298	57 100	32%
TOTAL	183 975	180 586	237 686	237 686	57 100	32%

Source : DGBFIP.

Les comptes d'affectation spéciale

Les CAS retracent les opérations budgétaires financées au moyen des recettes particulières en lien direct avec les dépenses concernées.

L'ensemble des comptes d'affectation spéciale s'équilibre en recettes et en dépenses à 234,3 milliards FCFA contre 177,2 milliards FCFA dans la LF 2023, soit une augmentation

de 57,1 milliards FCFA. Cette hausse est principalement portée principalement par les CAS «Pensions» (+20,8 milliards FCFA) et «Entretien du patrimoine routier de l'Etat» (30,9 milliards FCFA) avec la prise en compte de la Redevance de gestion du spectre des fréquences radioélectriques (852,8 millions FCFA) et celle de Navigation Intérieure (RNI à 1,7 milliard FCFA), ainsi que les dépenses y relatives.

Tableau 31 : L'équilibre des comptes d'affectation spéciale (en millions de FCFA)

Intitulés des Comptes spéciaux	LF 2023		PLF 2024		Ecart PLF 2024 / LF 2023	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
Comptes d'affection spéciale	177 197	177 197	234 298	234 298	57 100	32,20%
Pensions	78 256	78 256	99 033	99 033	20 776	26,50%
Prestations familiales	16 500	16 500	18 000	18 000	1 500	9,10%
Promotion audio-visuelle et cinématographique	2 130	2 130	1 723	1 723	-408	-19,10%
Promotion du sport	9 008	9 008	8 588	8 588	-420	-4,70%
Formation pour l'emploi	3 073	3 073	2 683	2 683	-390	-12,70%
Service universel des communications électroniques	2 453	2 453	3 808	3 808	1 355	55,20%
Valorisation du patrimoine de l'État	22 581	22 581	24 476	24 476	1 895	8,40%
Financement de l'habitat	8 777	8 777	8 893	8 893	116	1,30%
Service public de l'eau et de l'électricité	8 014	8 014	8 014	8 014	0	0,00%
Salubrité publique	7 224	7 224	8 989	8 989	1 765	24,40%
Entretien du patrimoine routier de l'État	19 181	19 181	50 091	50 091	30 910	161,10%

Source : DGBFIP.

Le compte de commerce

Les comptes de commerce retracent les opérations à caractère industrielles et commerciales effectuées à titre accessoire par des services de l'Etat non dotés de la personnalité morale. Les évaluations des recettes et prévisions de dépenses de ces comptes ont un caractère indicatif. Ils doivent être présentés et exécutés en équilibre.

Pour l'exercice 2024, le compte de commerce « développement durable de la pêche et de l'aquaculture » qui a pour objet, l'industrialisation de la filière thon n'enregistrerait aucune variation et s'équilibrerait en recettes et en dépenses à 3,4 milliards FCFA.

Tableau 32 : L'équilibre du compte de commerce (en millions de FCFA)

Intitulé du compte de commerce	LF 2023		PLF 2024		Ecart PLF 2024 / LF 2023	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
Développement durable de la pêche	3 389	3 389	3 389	3 389	0	0,00%
Total	3 389	3 389	3 389	3 389	0	0,00%

Source : DGBFIP

4.2. Opérations de trésorerie et de financement

Les opérations de trésorerie et de financement retracent les ressources et les charges de trésorerie et de financement. Celles-ci affichent des niveaux respectifs de 1 326,6 milliards FCFA et 1 487,9 milliards FCFA, soit un solde de -161,3 milliards FCFA équilibrant celui des opérations budgétaires arrêté à 161,3 milliards FCFA.

Tableau 33 : Les ressources et les charges de trésorerie et de financement (en millions de FCFA)

Ressources et charges de trésorerie et de financement	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024 / LF 2023	
			Valeur	%
Charges de trésorerie et de financement	1 373 590	1 487 938	114 348	8%
Ressources de trésorerie et de financement	1 152 914	1 326 626	173 713	15%
Solde des opérations de financement et de trésorerie	-220 676	-161 312		
Solde budgétaire global	220 676	161 312		
Solde net	-	-		

Source : DGBFIP

4.2.1. Les ressources de trésorerie et de financement

Les ressources de trésorerie et de financement s'établiraient à **1 326,6 milliards FCFA** contre **1 152,9 milliards FCFA** dans la LF 2023, soit une hausse de 11% (173,7 milliards FCFA) en lien avec les émissions de titres publics (270,6 milliards FCFA) ; ce, en dépit de la contraction enregistrée sur les tirages (-95,8 milliards FCFA).

Tableau 34 : Les ressources de financement et de trésorerie (en millions de FCFA)

Ressources de trésorerie et de financement	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024 / LF 2023	
			Valeur	%
Tirages	228 330	132 500	-95 830	-42%
Tirages sur conventions en cours	85 454	117 650	32 196	38%
Tirages sur nouvelles conventions	14 850	-	-14 850	-100%
Tirages sur prêts programmes	128 026	14 850	-113 176	-88%
Fonds Monétaire International	57 420		-57 420	-100%
Agence Française de Développement	22 958		-22 958	-100%
BAD	32 798		-32 798	-100%
BADEA	14 850	14 850	-	0%
Droits de Tirages Spéciaux	40 000	-	-40 000	-100%
Emissions de titres publics	777 500	1 048 055	270 555	35%
Emissions de titres publics sur le Marché international	327 500	469 886	142 386	43%
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	450 000	578 169	128 169	28%
Financement non bancaire	107 083	146 071	38 988	36%
Règlement arriérés fiscaux		10 000	10 000	-
Accumulation des instances	107 083	136 071	28 988	27%
Total	1 152 914	1 326 626	173 713	15%

Source : DGBFIP

4.2.2. Les charges de financement et de trésorerie

Les charges de trésorerie et de financement se chiffrent à 1 487,9 milliards FCFA contre 1 373,6 milliards FCFA dans la LFI 2023, soit une hausse de 114,3 milliards FCFA. En dépit de la contraction constatée sur les autres amortissements (-40,4 milliards FCFA) et les amortissements du secteur bancaire (-15,3 milliards FCFA).

Tableau 35 : Les charges de financement et de trésorerie (en millions de FCFA)

Charges de trésorerie et de financement	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024 / LF 2023	
			Valeur	%
Amortissement dette extérieure	678 827	836 549	157 721	23%
Emprunts extérieurs-courants	678 827	836 549	157 721	23%
Bilatéraux	95 994	104 235	8 241	9%
Multilatéraux	172 166	299 711	127 545	74%
Banques	67 171	47 965	-19 206	-29%
Marché international	343 497	384 638	41 142	12%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	532 648	517 353	-15 295	-3%
Intérieur-DGD	532 648	517 353	-15 295	-3%
Emprunts intérieurs-courants	532 648	517 353	-15 295	-3%
Banques	78 071	69 767	-8 304	-11%
Moratoires	103 454	25 000	-78 454	-76%
Marchés Financiers	351 123	422 586	71 463	20%
Autres amortissements	150 607	110 237	-40 370	-27%
Bons du Trésor Assimilables (BTA)	10 000		-10 000	-100%
Instances Trésor de la période précédente	79 507	90 070	10 564	13%
Arriérés de TVA Hors Pétrole	11 100	9 075	-2 025	-18%
Arriérés de TVA Pétrole	50 000	11 092	-38 908	-78%
Total Amortissement	1 362 083	1 464 139	102 057	7%
Prêts et avances	11 507	23 799	12 292	107%
Fonds Souverain de la RG	11 507	3 235	-8 272	-72%
Dépôts BEAC	-	20 564	20 564	-
Total	1 373 590	1 487 938	114 348	8%

Source : DGBFIP



5. Cadrage macroéconomique et budgétaire à moyen terme (CBMT) 2024-2026

Les informations à moyen terme (2024-2026) qui figurent ci-après, ont été projetées sur la base des données disponibles à fin juin 2023. Ces projections ne prennent donc pas en compte les orientations et objectifs clés arrêtés par les Autorités du Comité de Transition et de la Restauration des Institution (CTRI). La finalisation en cours du Programme National de Développement de la Transition (PNDT) permettra une mise à jour rapide du CBMT 2024-2026.

5.1. Perspectives macroéconomiques 2024-2026

5.1.1. Sources de la croissance

Sur la période 2024 – 2026, la croissance économique resterait vigoureuse (+2,9% contre +2,4% sur la période 2021 – 2023). Cette situation est tirée par le dynamisme du secteur hors – pétrole (+3,3% en moyenne) malgré le repli du secteur pétrolier, conséquence du déclin des champs matures.

Ainsi, face aux défis majeurs liés à la conjoncture internationale, l'économie nationale devrait se consolider à la faveur de la poursuite des mesures de diversification sur la période. Dans ce contexte, la croissance du PIB serait portée principalement, du côté de l'offre par l'agriculture, le bois, les mines, les industries manufacturières, les travaux publics, les services et les transports, et du côté de la demande par les investissements, la consommation finale et les exportations.

Branche Agriculture, Elevage et Pêche : sur la période 2024-2026, l'agriculture resterait un des moteurs de notre activité avec une croissance moyenne de +4,4%. Elle bénéficierait des mesures de soutien pour le renforcement alimentaire, notamment avec la poursuite du PDAR-FIDA et du Programme GRAINE Phase 1 (PAPG1). A cela s'ajoute l'opérationnalisation

des cinq (5) grandes Zones Agricoles à forte Productivité (ZAP) et des deux (2) ZAP de Bitam et Souba qui devrait contribuer à l'augmentation de la production des cultures vivrières. Aussi, l'intensification de la production de l'agriculture de rente devrait-elle également favoriser cette situation. La production d'huile de palme se situerait à 188.836 tonnes en moyenne sur la période 2024 – 2026. En ce qui concerne le domaine de la pêche, les mesures de soutien à la transformation locale du thon se concrétiseraient par la hausse de la production de cette branche (+2,0% en moyenne).

Filière bois : le Gouvernement poursuivra le processus d'industrialisation de la filière bois notamment en privilégiant les activités de la 2ème et 3ème transformation du bois. L'amélioration de l'écosystème de l'amont forestier (certification de la légalité des structures forestières, déploiement du système national de traçabilité du bois, hub continental, etc.) ainsi que le renforcement des unités de transformation avec la montée en puissance des zones d'investissement spécial contribuerait à améliorer la production de cette branche. La production industrielle passerait de près de 1,5 million tonnes en 2023 à 1,9 million tonnes à l'horizon 2026.

Secteur minier : sur la période, le dynamisme de cette branche relèverait du renforcement de sa stratégie de développement grâce aux grands projets d'investissement initiés dans l'exploitation de manganèse, du fer et de l'or. La montée en puissance de la production des plateaux de Bangombé et d'Okouma, ainsi que l'accélération de la production d'Okondja (grâce au changement de fonctionnement de l'usine), de Franceville et l'entrée en production du gisement de Mounana expliqueraient les performances des mines. Aussi, la production de manganèse atteindrait-elle un niveau de 12,8 millions de tonnes en 2026 contre 11,0 millions de tonnes en 2023. A cela s'ajoute l'exploitation de l'or (Etéké, Minkébé, Koumba) et les projets de renforcement du fer (Belinga, Baniaka, Milingui) qui renforceraient la production de cette branche. Sur la même période, l'activité de transformation du manganèse se consoliderait grâce à l'accroissement de la production de l'oxyde de manganèse en remplacement du

manganèse métal. La production passerait de 50.761 tonnes en 2023 à 57.960 tonnes à l'horizon 2026.

Secteur de l'eau et de l'électricité : sur la période 2024-2026, le Gouvernement poursuivra son objectif d'augmenter les capacités de production d'électricité et d'eau et d'étendre les réseaux de distribution afin d'améliorer les conditions de vie de la population et le cadre de travail des industriels. Cela se traduira par les travaux de construction d'une usine de production d'eau potable d'une capacité de 140.000 m³, des centrales à gaz, des barrages hydroélectriques (Ngoulmendjim, Dibwangui, Kinguéle Aval) et de centrales solaires photovoltaïques, à travers des partenariats public-privé. En vue de favoriser le renforcement de la production d'eau et d'électricité à l'horizon 2026, le Gouvernement entend également continuer la mise en oeuvre du programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville (PIAEPAL) et du projet d'accès aux services de base en milieu rural et le renforcement des capacités (PASBMIR). Tout ceci permettrait de répondre au stress hydrique et de résorber le déficit hydraulique sur le territoire national.

Bâtiments et Travaux Publics : la poursuite des chantiers initiés sur la période 2021-2023 viendrait soutenir la production du secteur. L'aménagement des bassins versants à Libreville et Port-Gentil, la réalisation et/ou la finalisation des tronçons routiers (FORASOL-MBEGA, OVAN-MAKOKOU, etc.) constitueraient les principaux vecteurs de croissance du secteur. La poursuite des réalisations de la Transgabonaise, notamment avec les travaux de réhabilitation de la section Nsilé-Bifoun-Ndjolé et ceux du tronçon Mikouyi-Franceville devraient permettre d'accroître la production du secteur sur la période 2024-2026.

Transport : les transports bénéficieraient des projets de réalisation et de réhabilitation de la voie ferrée, de construction de la Zone Industrielle du Port à Bois (ZIPOBO) et des gares maritimes (Libreville, Port-Gentil, Lambaréné, Mayumba).

5.2. Profil de la croissance et de l'inflation

Sur la période 2024-2026, l'activité économique nationale serait marquée par une consolidation de ses performances. Le produit intérieur brut progresserait en moyenne de 2,9%. Cette croissance serait portée principalement par les activités du secteur hors-pétrole (3,3%).

Côté ressources, tous les secteurs contribueraient positivement à cette croissance sur la période.

L'activité du secteur primaire progresserait en moyenne de 3,1% sur la période. Cette bonne performance proviendrait essentiellement des branches Agriculture, Elevage et Pêche (+4,8% en moyenne), Exploitation forestière (+7,9% en moyenne), et Mines (+5,0% en moyenne). Ce secteur contribuerait en moyenne de 0,9 point à la croissance du PIB.

Le dynamisme du secteur secondaire (+4,1% en moyenne), résulterait principalement de la progression des Industries du bois (+7,5%), des Autres industries (+5,6%), des BTP (+4,6%) et de l'Electricité et Eau (+4,4%). Ce secteur contribuerait en moyenne à 1,2 point à la croissance réelle du PIB.

Par ailleurs, la bonne tenue du secteur tertiaire (+3,2%) en moyenne, proviendrait de l'ensemble de ses branches, notamment le Transport et Communication (+3,7%), les Services (+2,9%), le Commerce (+2,5%) et les Services bancaires et assurances (+2,5%). Ce dynamisme attendu contribuerait en moyenne à 0,9 point à la croissance du PIB.

Du point de vue des emplois, la croissance serait soutenue en moyenne par la demande extérieure (+3,4%) et intérieure (+1,7%) sur la période 2024-2026.

L'accroissement de la demande extérieure résulterait notamment de la hausse des exportations des produits hors-pétrole (+7,1% en moyenne), en liaison avec la fermeté de la demande de nos principaux partenaires économiques (Chine, Union Européenne). En effet, les exportations des produits de rente, du

bois transformé et des mines augmenteraient respectivement de +8,6%, +6,9% et +5,3%.

Le raffermissement de la demande intérieure est consécutif au relèvement de l'investissement (+2,2% en moyenne) en lien avec l'exécution des projets d'investissement public (+1,7%) et privé (+2,1%). En outre, la consommation totale se consoliderait à 1,3% en moyenne, sous l'effet de la hausse de la consommation des ménages (+0,6%) et de la consommation publique (+1,5%).

Une inflation en deçà de la norme communautaire. Le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation devrait se situer à 2,2% en moyenne sur la période 2024-2026. Cette atténuation des tensions inflationnistes, comparativement à la période 2021-2023 (+2,8%), serait tributaire du renforcement des mesures de lutte contre la vie chère.

5.2.1. Réformes et performances sectorielles

• Réformes

Depuis 2017, le Gouvernement a signé avec le Fonds Monétaire International (FMI) le Mécanisme élargi de crédit (MEDC) à travers le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) qui contient les engagements de l'État.

Dans la continuité de la mise en oeuvre des réformes budgétaires contenues dans le dernier mémorandum, les réformes structurelles se poursuivent dans les domaines suivants :

Sur les financements innovants

Le Gabon ne profite pas suffisamment des financements climatiques et environnementaux, au regard du rôle qu'il joue au niveau mondial grâce à sa forêt. A cet effet, les autorités visent le développement d'une analyse fine des flux de financements et des contraintes afin de dresser une feuille de route globale et opérationnelle en vue de l'amélioration de l'accès aux financements verts.

Aussi, les conclusions de la COP15 de décembre

2022 ont permis à plus de 190 États, dont le Gabon, de bénéficier d'un accord visant à protéger 30% de la planète d'ici à 2030 et à débloquer chaque année une aide financière de 30 milliards de dollars au bénéfice des pays en développement pour soutenir leurs politiques de conservation.

Dans ce même élan, conformément aux recommandations du One Forest Summit de Libreville (1-2 mars 2023), en contrepartie de l'engagement des pays forestiers, la communauté internationale mettra à disposition plus de financements, en sus d'un mécanisme de rémunération des services rendus par la nature gardée intacte, notamment la séquestration du carbone.

Sur la gestion des finances publiques

Les autorités visent, entre autres :

- la mise en place d'un comité de suivi de la réforme de la gestion des finances publiques ;
- l'élaboration d'un plan global de réforme de la gestion des finances publiques ;
- la mise en place du dispositif de contrôle interne avec la préparation des projets de décret fixant les principes généraux des contrôles interne budgétaires et de gestion
- l'intégration complète des plans d'engagement dans le système informatique d'exécution budgétaire ;
- la finalisation de la mise en oeuvre de la nomenclature fonctionnelle ;
- la mise en oeuvre de la comptabilité d'analyse des coûts des actions en vue de développer des méthodes de justifications au 1er franc ;
- la mise en oeuvre effective de la comptabilité matière ;
- l'élaboration d'un marquage type dans le budget de l'Etat, par :

- la budgétisation sensible à l'enfant (BSE) ;
- La budgétisation sensible au genre (BSG) ;
- la budgétisation sensible aux changements climatiques (BSCC) ;
- l'élaboration du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) pour l'ensemble du secteur public selon la nouvelle classification Manuel des statistique des finances publiques (MSFP) de 2014 dès janvier 2024.

Sur la gestion des investissements publics (GIP)

Les défaillances structurelles dans l'organisation et les procédures de planification des investissements publics emmèneront les autorités à poursuivre les actions dans :

- le renforcement des capacités des agents publics sur la planification, le suivi et l'évaluation des investissements publics ;
- l'élaboration d'un projet de décret sur la GIP ;
- l'élaboration d'un manuel du cycle des investissements ;
- l'élaboration d'un programme d'investissement public (PIP).

Sur la surveillance des établissements publics.

Le Gouvernement renforcera la gouvernance des entreprises publiques afin de favoriser le pilotage stratégique et la transparence. Cela aura pour effet, la communication régulière de leurs informations financières et stratégiques aux ministères financiers dans le cadre d'un exercice de la tutelle plus efficace.

Ceci passera par l'élaboration d'un cadre de suivi des établissements publics et d'un manuel de règles de bonne gouvernance financières des établissements publics et des collectivités locales.

Sur les risques budgétaires

Dans le cadre d'un accompagnement dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un processus d'évaluation et de gestion des risques budgétaires, d'une part, et dans une meilleure transparence sur les passifs conditionnels de l'État, d'autre part, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont organisé, sur la période 2021-2023, un programme de renforcement des capacités au profit des administrations économiques et financières.

Sur la période 2024-2026, le Gouvernement, avec l'appui des PTF, entend renforcer :

- le cadre institutionnel de gestion et de suivi des risques budgétaires liés aux passifs conditionnels à travers : (i) l'identification, l'analyse et la gestion des risques ; (ii) le développement des analyses quantitatives ; (iii) le cadre institutionnel de suivi et l'implication des différentes administrations ;
- le cadre institutionnel de suivi des risques budgétaires liés aux établissements publics à travers : (i) l'identification, l'analyse et le suivi des risques liés aux établissements publics ; (ii) l'évaluation des besoins en termes de données et l'amélioration du suivi de l'information ; (iii) le renforcement du reporting et de la communication ;
- le cadre de gestion et de suivi des risques budgétaires liés aux garanties et aux prêts de l'État à travers : (i) l'identification, l'analyse et le suivi des risques liés aux garanties/prêts ; (ii) l'évaluation des besoins en termes de données et l'amélioration du suivi de l'information ; (iii) le renforcement du reporting et de la communication.

De même, le Gouvernement Poursuivra l'amélioration du suivi des risques budgétaires liés aux Partenariats Publics et Privés.

Sur le suivi des recettes affectées

L'exhaustivité dans le suivi budgétaire des recettes affectées entamée en 2017 reste une priorité pour les années à venir. A cet

effet, le Gouvernement ambitionne toujours d'améliorer le suivi de l'exécution des comptes spéciaux et des attributions de produits. Ceci se matérialisera par :

- la poursuite de l'intégration des recettes affectées dans le processus budgétaire, de façon à rendre exhaustive les informations publiées dans les rapports trimestriels sur l'exécution du budget ;
- la prise en compte dans les systèmes d'information (VECTIS et e-BOP) et l'implémentation dans les établissements gestionnaires des recettes affectées ;
- la mise en place des instruments visant à garantir la transparence dans l'exécution des recettes affectées en vue de rationaliser leur mode de gestion.

Sur le renforcement de la transparence dans la gestion publique

Afin de renforcer la confiance des citoyens et des investisseurs, des actions seront conduites, à savoir :

- l'élaboration et la publication régulière du rapport trimestriel d'exécution budgétaire (RTEB) ;
- l'augmentation des informations budgétaires et financières mises à la disposition du public par l'accès en ligne de la documentation y relative ;
- la systématisation de la publication des offres et des attributions de marché, quelle que soit la procédure, dans le journal des marchés publics (en ligne) en indiquant les bénéficiaires ;
- la divulgation des contrats et licences fixant les conditions d'exploitation du pétrole, du gaz et des minerais, conformément à l'exigence 2.4 de la norme ITIE 2019. C'est dans ce cadre que la feuille de route pour la transparence des contrats (plan qui vise à divulguer de façon progressive les informations sur une plateforme accessible) a été officiellement transmise aux autorités

du ministère de tutelle le 19 avril 2023.

De la rationalisation des dépenses de l'Etat

Le Gouvernement entend renforcer la réforme budgétaire, consolider la discipline budgétaire et poursuivre l'assainissement des finances publiques. Ainsi, il s'agira de :

- procéder à la mise en oeuvre des mesures concourant à la maîtrise de la masse salariale, en mettant l'accent sur l'introduction des conférences de répartition des postes budgétaires pour une meilleure planification des entrées en tenant compte des spécificités (profils, effectifs, etc.) des administrations sectorielles ;
- poursuivre les mesures de rationalisation des dépenses en mettant un accent sur les consommations publiques en eau, électricité et téléphone et sur les dépenses relatives aux services publics personnalisés et autorités administratives indépendantes
- poursuivre l'amélioration du mode de présentation des états financiers des SPP et des Collectivités locales afin de parvenir à maîtriser la structuration des subventions accordées par l'État ;
- poursuivre les actions sur l'amélioration de la qualité de la programmation des investissements et la gouvernance des projets. Dans ce cadre, et au-delà des progrès réalisés au cours des deux dernières années, le système de gestion des investissements publics existant sera amélioré, notamment par (a) l'adoption du décret sur la Gestion des Investissement Publics ; (b) l'abandon des procédures exceptionnelles d'exécution des dépenses ; (c) la mise en place d'une gestion en AE/CP des projets d'investissements publics.
- continuer dans l'amélioration du recouvrement des créances contentieuses de l'État.

Performances sectorielles, défis et priorités

Dans un contexte de ralentissement de la

croissance mondiale à 2,8% en 2023 (selon les PEM, avril 2023), l'activité économique nationale poursuivrait son expansion en 2023 et sur la période 2024-2026. Cette expansion, qui nécessite une optimisation de la mobilisation de nos recettes budgétaires, se traduira par la poursuite de différentes réformes envisagées dont les principales sont présentées selon les pôles de politique publique suivants :

- Affaires économiques ;
- Développement des infrastructures ;
- Développement humain et prospérité partagé ;
- Diversification et opportunités de croissance ;
- Services généraux, ordre et sécurité publics.

Les affaires économiques

Sur la période 2024-2026, le secteur reste marqué principalement par des engagements pris par l'Etat Gabonais auprès du Fonds Monétaire International (FMI) d'une part, et la nécessité d'assurer aux concitoyens des conditions de vie décente, d'autre part.

Finances publiques

Pour la fiscalité intérieure, en vue d'optimiser le recouvrement des recettes fiscales, le Gouvernement entend mettre l'accent sur le recouvrement des restes à recouvrer (RAR), la lutte contre la fraude par des contrôles fiscaux et la lutte contre le secteur « informel » à travers l'ouverture d'un centre des impôts dans la commune d'Akanda et la conduite des campagnes de fiscalisation et de taxation dans certains marchés. L'objectif poursuivi pour la fiscalité de porte est d'améliorer la mobilisation des recettes et la rationalisation de la dépense fiscale au travers entre autres des actions stratégiques suivantes :

- Renforcer les outils de collecte des recettes douanières : Elaboration des mécanismes pour la réduction de la dépense fiscale, Réorganisation au sein des bureaux centraux, des sections chargées du suivi des régimes suspensifs, Digitalisation de la procédure DIB/DEB ;
- Rationaliser les contrôles : Renforcement des contrôles sur la détention et la

circulation des marchandises à régimes privilégiés, Renforcement des contrôles de surveillance sur les marchandises exportées de la ZERP ; Mise en oeuvre des contrôles des compteurs fiscaux installés dans les champs pétroliers pour le suivi des régimes accordés.

Stratégie économique

L'économie gabonaise fait face à des sorties de capitaux importants qui contribuent à déséquilibrer le compte des capitaux de la balance des paiements. Les montants faisant l'objet de ces transferts échappent le plus souvent au dispositif fiscal et au système bancaire. Cette fuite des capitaux constitue un obstacle à la mobilisation des ressources domestiques pour le développement au détriment de l'investissement intérieur.

Contrairement à certains pays de la CEMAC (Cameroun), le Gabon n'a toujours pas pris de mesures nationales en phase avec le règlement n°02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018 portant réglementation des changes dans les États de la CEMAC. Ce vide juridique accompagné de l'opportunisme des opérateurs économiques est à l'origine de la situation actuelle. Ainsi, en vue de lutter contre la prolifération des structures informelles, la Brigade Administrative et Financière devra être rendue opérationnelle sur la période 2024 – 2026. Celle-ci sera en charge des contrôles administratifs conformément au règlement n°02/18/CEMAC/UMAC/CM (aux articles 13,16, 19 et 20) d'une part, et de la lutte contre la prolifération des structures exerçant illégalement les activités de change (articles 22 du règlement des changes) mais également les activités de banque, d'autre part.

La mise en service de cette unité administrative contribuera, dans les années à venir, à :

- une meilleure mobilisation des ressources auprès de notre système financier national sans porter atteinte aux accords internationaux auxquels notre pays a souscrit ;
- la limitation/disparition des canaux illégaux de transferts de fonds ;

- une contribution substantielle aux recettes budgétaires de l'Etat à travers le droit de timbre, les frais de dossier et les pénalités ;
- au renforcement des capacités technique et administrative de la Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale (DGEPPF).

Par ailleurs, le Projet de Développement des Statistiques (PDS) a permis de renforcer substantiellement les capacités de l'appareil statistique nationale. Cette initiative du Gouvernement par le biais d'un appui de la Banque Mondiale sur la période 2017–2023, a vu la réalisation de plusieurs activités. A quelques mois de la fin de cette initiative, le bilan peut être évoqué avec satisfaction : La rénovation de l'indice des prix à la consommation a été parachevée avec l'extension de la couverture de l'indice à l'ensemble du territoire national d'une part, et à l'adoption d'une nouvelle année de base d'autre part. Ce qui fait du Gabon, l'un des rares pays de la sous-région à avoir finalisé la migration de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) à l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC). Plusieurs opérations de collecte des données ont été conduites pour améliorer l'offre de production statistique : la deuxième Enquête Gabonaise sur l'Evaluation et le suivi de la Pauvreté (EGEP II) qui a permis d'apprécier les efforts du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté ; le Recensement Général de l'Agriculture (RGA), préparatoire à la mise en place du système d'information agricole de notre pays, l'Enquête Démographique et de Santé (EDSG III) qui a permis la production de certains indicateurs sur les Objectifs du Développement Durable, etc.

En plus de ces avancées notoires, vers la mise en place d'un appareil statistique plus performant, il y a la nécessité d'opérer les mues nécessaires sur le plan institutionnel. Cette démarche vise à mieux accompagner le Gouvernement, dans la prise de décision, en vue de l'atteinte des objectifs stratégiques définis par le Plan d'Accélération de la Transformation du Gabon. Sur la période 2024-2026, le Gouvernement devrait donc poursuivre la réforme du système statistique national :

Après l'adoption et la promulgation de la loi sur le système statistique national, la prise de l'ensemble des décrets d'application et statuts des organes du système statistique national devrait intervenir au courant de la période. Cet effort sera en outre, accompagné de l'amélioration des conditions de travail des statisticiens, à travers l'érection d'un nouveau bâtiment devant abriter le siège du futur Institut National de la Statistique, dans le cadre du Projet Régional sur le Développement de la Statistique.

La production des statistiques économiques ne sera pas en reste :

- Dans le cadre du processus de mise en place des grands registres de l'Etat, le Répertoire National des Entreprises vient couronner les travaux du Recensement Général des Entreprises (RGE). A travers cet outil, le suivi de la conjoncture, l'amélioration de la couverture des comptes nationaux, le suivi de la démographie des entreprises, grâce au fichier unique de référence des entreprises vont être améliorées. Les travaux du répertoire national des entreprises dans sa phase d'élaboration et ses phases de mises à jour périodiques vont être finalisées durant la période ;
- Le processus de modernisation de nos méthodes d'élaboration des comptes nationaux devrait être parachevée pendant la période. Le retard sur les comptes sous le SCN 93 devrait être résorbé de sorte à disposer les comptes de n-1 en Octobre de l'année n. Le passage au SCN2008 devrait être réalisé, la rétopolation des séries aussi. Ce qui permettra d'envisager les travaux sur les comptes infra annuels ;

En ce qui concerne les statistiques sociales :

- Les travaux du Recensement Général de la Population et des Logements (RGPL) vont être conduits et les résultats disponibles sur la période ;
- En outre, la troisième Enquête Gabonaise sur l'Evaluation de la Pauvreté (EGEP III) est, elle aussi programmée sur la période 2024

– 2026 ;

- S'agissant de la publication des données, une plateforme de gestion de base de données multisectorielles sur les statistiques courantes sera développée et rendu accessible à tous les utilisateurs, même externes. Elle sera gérée par l'organe national de la Statistique.

Commerce, PME et PMI

Au niveau institutionnel et organisationnel, les réformes ont permis de développer une synergie de collaboration avec le secteur privé, dans la mise en oeuvre des politiques publiques de promotion de l'entrepreneuriat, notamment au travers de :

- la création d'incubateurs sectoriels sur l'ensemble du pays ;
- l'opérationnalisation de la Société Gabonaise de Garantie ;
- le déploiement des antennes provinciales de la Chambre Nationale des Métiers de l'artisanat du Gabon sur l'ensemble du territoire.

Aussi, sur la période 2024-2026, le Gouvernement ambitionne de :

- développer un secteur privé prospère, compétitif, créateur de richesse et d'emplois de qualité ;
- faire des secteurs commerce et PME, des leviers de développement pour une croissance inclusive et durable, c'est-à-dire un secteur en OR (Opérationnel, Rentable et Responsable) ;
- renforcer les structures d'encadrement des PME ;
- renforcer les capacités d'accueil des incubateurs publics existants par leur déploiement à l'intérieur du pays, en partenariat avec le Pôle National de Promotion de l'Emploi (PNPE) dans le cadre du projet « La maison de l'autoentrepreneur »

renforcer le dispositif des incubateurs sectoriels dans les domaines de l'agriculture, du bois et des hydrocarbures et de manières spécifiques dans les zones industrielles ;

- créer, dans le cadre d'un Partenariat public-privé (PPP), la Pépinière Nationale d'Entreprise devant héberger les incubateurs et un Accélérateur national ;
- opérationnaliser les trois (3) entités de la Chambre de Commerce ;
- faciliter l'accès des PME à la commande publique et privée (Charte de la sous-traitance, délivrance de l'Agrément PME) ;
- faciliter l'accès des PME aux financements par la création du Fonds de garantie ;
- lutter contre le secteur informel par la délivrance des cartes de commerçants et de l'entrepreneur ;
- créer un Parc d'expositions.

Economie numérique

Depuis une dizaine d'années, le Gabon s'est lancé dans la construction des infrastructures numériques de rang mondial. Cette ambition a fait du Gabon, selon le classement de l'Union Internationale des Télécoms, le premier pays de la sous-région en matière de développement des TIC.

Toutefois, après avoir promulgué la loi sur les communications électroniques et la loi sur les transactions électroniques, déployé près de 2.000 km de fibre optique, apporté un deuxième câble international, mis en place un point d'échange internet, plusieurs actions restent à mettre en oeuvre.

Deux provinces du pays (Ngounié et Nyanga) ne bénéficient toujours pas du Backbone national. Plus de 90% des bâtiments administratifs ne sont toujours pas câblés et le Datacenter actuel de l'Administration ne répond plus aux exigences requises pour ce type d'infrastructures. Ces manquements

ont une incidence certaine sur le projet de la transformation numérique des services administratifs au même titre que tous les projets d'Eservice, car la transformation numérique repose sur une première couche essentielle qui est l'infrastructure numérique. Ainsi, sur le plan réglementaire, le Gouvernement entend finaliser l'élaboration du projet de loi sur la cybersécurité et la cybercriminalité ; le cadre juridique et réglementaire étant indispensable pour prévenir les risques et enjeux liés à l'innovation technologique.

Aussi, afin d'actualiser la stratégie de développement des infrastructures numériques, des études ont été réalisées et des réflexions menées sur les principaux axes suivants :

- la construction d'un Datacenter National, d'un Centre des Opérations de Sécurité (SOC) et d'un Centre d'Alertes et de Riposte (CERT) contre les attaques informatiques ;
- la poursuite de l'extension du Backbone National sur l'axe Sud-Ouest ;
- le déploiement d'une connexion haut débit dans les Universités et Grandes Ecoles ;
- le déploiement du projet du Service Universel qui consiste à couvrir 200 villages localisés dans les zones non couvertes par les réseaux de téléphonie ;
- la poursuite de l'extension du réseau de l'administration gabonaise (RAG) ;
- le choix d'une politique de diversification et de sécurisation de la connectivité internationale avec notamment l'arrivée du

câble 2Africa ;

- le choix, sur la base des zones traversées par le Backbone, du déploiement par le secteur privé de la fibre optique à domicile et dans les bureaux (FTTx) ;
- l'extension du câblage des bâtiments administratifs.

Sur le plan du développement des services numériques et de l'innovation, il s'agira précisément de :

- vulgariser et promouvoir les services numériques afin de moderniser les relations usagers/administrations et inter administrations et contribuer au développement économique et social du pays ;
- développer un réseau de technopoles et d'incubateurs d'entreprises du numérique afin d'impulser l'entrepreneuriat et la croissance ;
- mettre en place une plateforme de production des données statistiques du numérique d'aide à la décision ;
- permettre l'accès aux services numériques de base à la population sur l'ensemble du territoire afin de garantir l'inclusion numérique et financière à tous (développement du Service Universel) ;
- mettre en place un cadre de collaboration et de concertation entre la société civile, le secteur privé, les collectivités locales, les universitaires, l'administration et la tutelle.





**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES PARTICIPATIONS**

Contact :

BP : 747 Libreville Gabon

Tél.: +241 011 79 55 27 / +241 011 79 57 65

Fax : +241 011 72 18 18

www.economie.gouv.ga